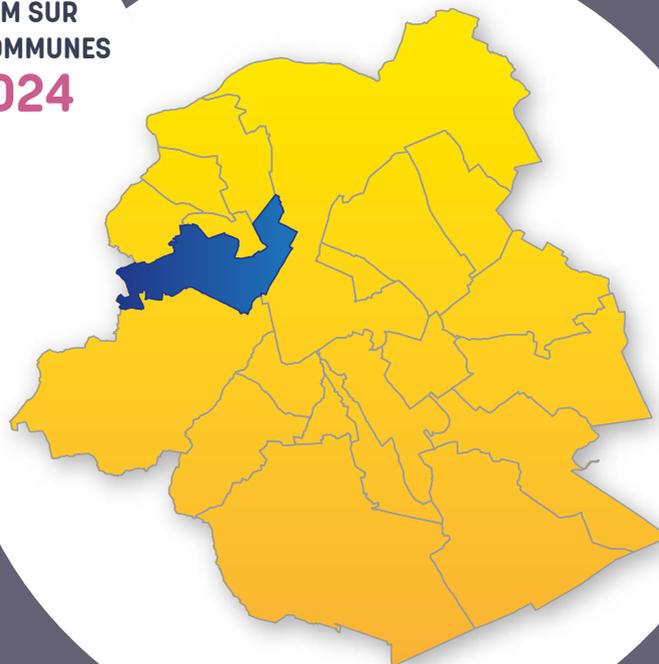


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Molenbeek-Saint-Jean, Région de
Bruxelles-Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

<https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)



MOLENBEEK-SAINT-JEAN

1. MOLENBEEK-SAINT-JEAN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	31
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	31
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	35
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	36
2. POPULATION	9	8. FINANCES COMMUNALES	37
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	37
2.2. Évolution et mouvement de la population	10	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	37
2.3. Structure par âge et sexe	12	8.3. Investissements	38
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	39
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	39
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	40
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	42
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	43
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	43
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	45
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	49
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	49
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	51
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	54
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	55
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	GLOSSAIRE	56
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	26	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	60
5.4. Caractéristiques des salariés molenbeekoïses	27	BIBLIOGRAPHIE	61
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	28		
6.1. Situation générale	28		
6.2. Les spécificités économiques de Molenbeek-Saint-Jean	28		
6.3. Migrations d'entreprises	30		

1. MOLENBEEK-SAINT-JEAN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

Occupation du sol

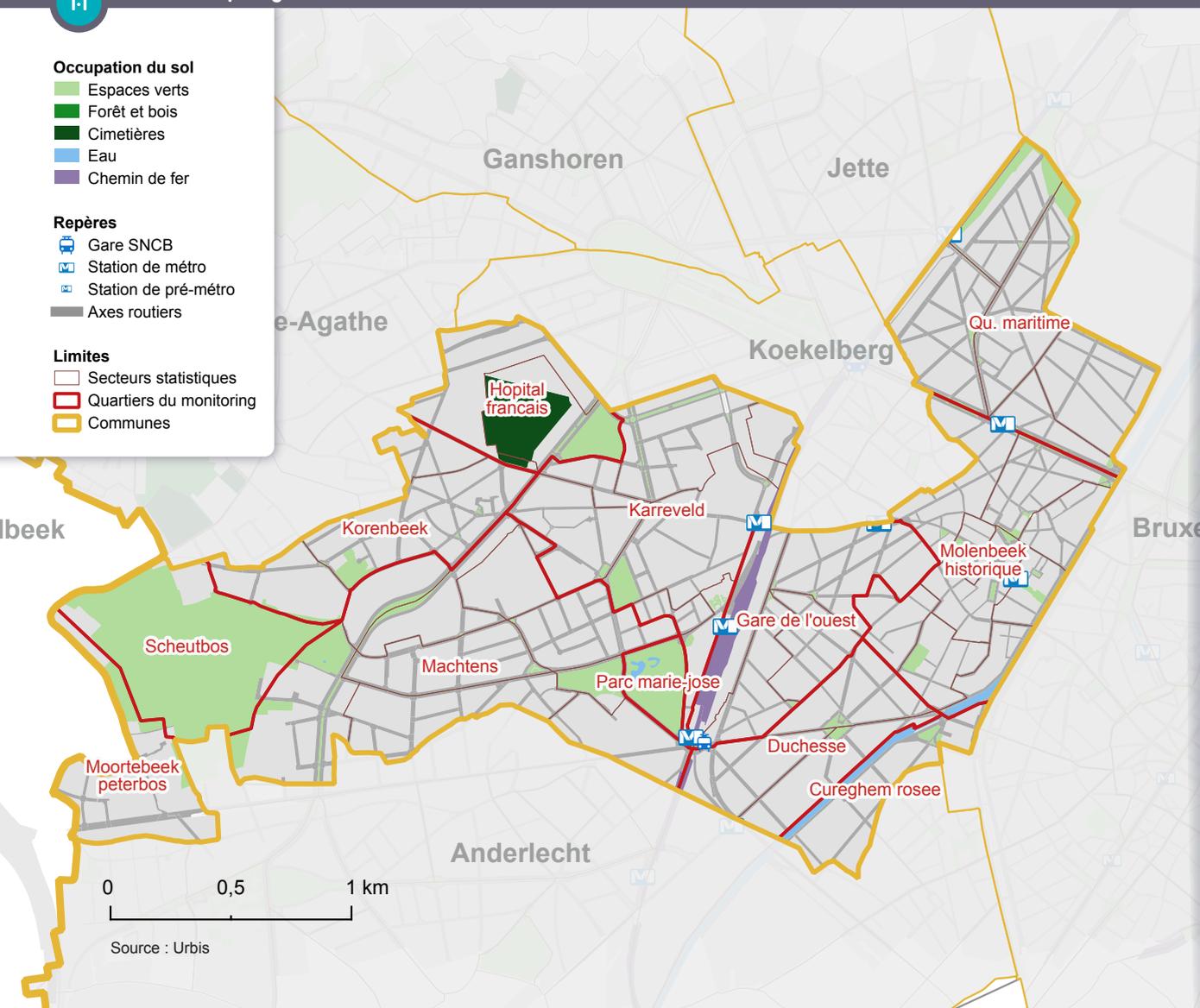
- Espaces verts
- Forêt et bois
- Cimetières
- Eau
- Chemin de fer

Repères

- Gare SNCB
- Station de métro
- Station de pré-métro
- Axes routiers

Limites

- Secteurs statistiques
- Quartiers du monitoring
- Communes



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Molenbeek-Saint-Jean (6 km², 4 % du territoire régional) est une commune située à l'ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée au nord par la ville de Bruxelles (Laeken), Jette, Koekelberg et Berchem-Sainte-Agathe, à l'est par le canal et la partie centrale de la Ville de Bruxelles, au sud par Anderlecht et à l'ouest par Dilbeek (Région flamande).

La **carte de repérage** ¹⁻¹ permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentés les statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Molenbeek-Saint-Jean compte 12 quartiers, dont deux sont des parcs (parcs du Scheutbos et Marie-José). Le quartier Gare de l'Ouest, au centre de la commune, est lui en partie composé d'une zone ferroviaire. La délimitation de certains quartiers ne concorde pas toujours avec les limites communales, car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, ce qui souligne la continuité du bâti urbain. C'est le cas notamment des quartiers Hôpital Français (en partie aussi sur Koekelberg), Korenbeek, Moortebeek-Peterbos, Machtens, Cureghem Rosée (avec Anderlecht) et du Quartier Maritime (avec la Ville de Bruxelles).

- ¹ Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).
- ² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

La **structure paysagère et urbanistique** de Molenbeek est hétérogène et se caractérise par un mélange de quartiers résidentiels et d'anciens quartiers industriels, situés le long du canal. La commune de Molenbeek est partagée en deux parties par une voie ferrée. Elle sépare en effet Molenbeek-Est, qui fait partie de la couronne urbanisée depuis la première moitié du 19^e siècle, de la partie ouest de la commune, fruit d'une urbanisation plus récente. L'ouest de la commune, situé en **deuxième couronne**, est moins densément peuplée.

L'est de Molenbeek et la zone du canal

Toute la partie orientale de la commune, située entre le canal et la Gare de l'Ouest, est fortement urbanisée et les espaces verts y sont très rares (y compris les jardins privés). Elle se compose de quartiers populaires tels que Molenbeek Historique, Gare de l'Ouest, Duchesse, Cureghem Rosée et le Quartier Maritime. Cette partie de la commune située en **première couronne** se caractérise par une densité de population très élevée (plus de 20 000 habitants/km² dans le quartier Molenbeek Historique). De manière générale, cette partie de la commune est constituée d'un bâti ancien. Les maisons mitoyennes et les petits immeubles de rapport dominant le paysage, parfois mêlés aux logements sociaux plus récents. L'axe de la chaussée de Gand se caractérise également par la présence de vieux bâtiments. L'ancien site des entrepôts de douanes Tour & Taxis fait partie du Quartier Maritime, mais se trouve sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Le seul espace inhabité dans cette partie de la commune est le terrain ferroviaire de la Gare de l'Ouest, qui forme une véritable coupure topographique et sociale au sein de la commune.

Depuis le début des années 1990, un grand nombre de projets urbains y ont été lancés. Notamment les quartiers en bordure du canal sont en effet ciblés par les pouvoirs publics et des promoteurs (semi-)privés, qui y réalisent des projets de logement au travers des rénovations ou de nouvelles constructions. L'espace public a également fait l'objet d'investissements importants, même si les espaces verts accessibles au public restent très rares dans cette partie de la commune. La restriction de la circulation sur la chaussée de Gand, le réaménagement de la place communale et de la petite ceinture ouest le long du canal, la reconversion de la brasserie Belle-Vue en hôtel et un centre de formation en sont quelques exemples, qui ont modifié à certains endroits la fonction ou le caractère du bâti et de l'espace public dans cette partie de Molenbeek.

L'ouest de Molenbeek

L'ouest de la commune a été urbanisé largement après la Seconde Guerre mondiale et fait partie de la **deuxième couronne** urbaine de la Région bruxelloise. Les quartiers Hôpital Français, Karreveld, Korenbeek et Machtens se distinguent par quelques hauts immeubles et la présence de grands parcs (Marie-José et Scheutbos). Il s'agit de quartiers résidentiels essentiellement composés d'immeubles d'appartements, entrecoupés de maisons mitoyennes, bel-étages, de villas et – en bordure du chemin de fer – d'anciennes maisons ouvrières. Le plateau du Scheutbos, vaste espace vert semi-rural à l'extrémité ouest de la commune, est également une

importante zone non urbanisée de Molenbeek. Ce site est connu pour ses qualités paysagères et sa grande biodiversité, qui justifient son appartenance au **maillage vert et bleu** de la Région. La rénovation urbaine est moins marquée dans cette partie de la commune qu'au niveau de son cœur historique. Il y a cependant quelques projets de construction de grande envergure (comme aux abords du stade Edmond Machtens) et une série de projets de rénovation et de construction de moindre ampleur, généralement réalisés par des particuliers ou des promoteurs immobiliers privés.

Logements sociaux

La commune est ponctuée de différents quartiers de logements sociaux. Molenbeek dispose d'un parc relativement important de logements sociaux (9 logements sociaux pour 100 ménages privés) par rapport à la Région (7 pour 100 ménages privés). La commune compte plusieurs cités-jardins et ensembles remarquables de logements sociaux (Saint-Lazare par exemple).

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

En lien avec sa localisation à cheval sur la **première** et la **deuxième couronne**, la population de Molenbeek-Saint-Jean a augmenté de façon significative dans la deuxième partie du 19^e siècle et durant la première décennie du 20^e. En 1910, la commune accueille près de 73 000 habitants. Au cours du 20^e siècle, la population va peu évoluer et fluctuer entre 63 000 et 71 000 habitants. Dans le courant des années 2000, la croissance de la population va être à nouveau importante : entre 2001 et 2012, le nombre d'habitants passe de 72 380 à 93 893, soit une croissance de près de 30 % en 11 ans. Depuis 2012, la croissance s'est poursuivie, mais à un rythme moindre, pour atteindre plus de 98 000 habitants en 2021. La population molenbeekoise a diminué au cours de l'année 2021. Au premier janvier 2022, Molenbeek-Saint-Jean compte 97 697 habitants, ce qui représente 8 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est de 16 241 habitants au km², ce qui en fait une commune deux fois plus densément peuplée que la Région dans son ensemble (7 528 hab/km²).

La **croissance démographique** communale est alimentée de façon non négligeable par le **solde naturel** (la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès). La commune fait partie des communes bruxelloises avec le solde naturel le plus élevé, ce qui s'explique en partie par un **taux de natalité** particulièrement élevé. Par contre, les **mouvements migratoires** (les entrées et sorties, ramenées à la population) sont moins importants à Molenbeek-Saint-Jean qu'au sein de la Région. Le solde migratoire international de la commune (pour 1 000 habitants) est plus faible que celui de la Région. Le solde migratoire interne est plus négatif pour la commune que pour la Région (toujours en proportion de la population).

La population de la commune est plus jeune que la population de l'ensemble de la Région : l'âge moyen y est plus faible (35 ans contre près de 38 pour la Région), les moins de 18 ans sont plus présents et les 65 ans et plus le sont moins.

Au niveau des **nationalités**, 28 % de la population molenbeekoise est de nationalité étrangère, soit une proportion inférieure à celle de la Région (36 %). Si le plus grand groupe de ces personnes est issu de pays de l'UE-14 (28 %), ils sont néanmoins sous-représentés par rapport à la situation régionale. Les ressortissants d'Afrique (du Nord et Subsaharienne) sont par contre surreprésentés dans la commune. Les Marocains composent le principal groupe de non-Belges de la commune. Les ressortissants asiatiques sont aussi surreprésentés dans la commune, ce qui s'explique par la présence d'une importante communauté syrienne à Molenbeek-Saint-Jean. La population **sans-papiers**, est, au vu de certaines indications disponibles, relativement plus présente à Molenbeek-Saint-Jean que dans la Région dans son ensemble.

Les **couples avec enfants**, mais aussi les familles monoparentales, sont surreprésentées à Molenbeek-Saint-Jean (respectivement 30 et 15 % de l'ensemble des ménages molenbeekoïes, contre 23 et 12 % pour la Région). Les personnes isolées (39 %) sont par contre sous-représentées par rapport à la situation régionale (47 %). Les grands ménages (5 personnes et plus) sont surreprésentés dans la commune.

Profil socioéconomique

La commune de Molenbeek-Saint-Jean est caractérisée par une population au profil socio-économique souvent défavorisé. Sur base des **statistiques fiscales**, le **revenu médian** au niveau de l'ensemble du territoire est largement inférieur à la médiane bruxelloise. Située en partie dans l'ancien axe industriel de la vallée de la Senne, la commune de Molenbeek-Saint-Jean, du moins dans sa partie est, accueille une population issue de classes populaires. La commune peut être divisée en deux parties, l'ouest accueillant des habitants plus aisés que l'est.

À l'échelle de la commune, plus de la moitié de la population a un **revenu mensuel équivalent après impôt** de moins de 1 250 euros³. Par ailleurs, 9 % des habitants appartiennent à des ménages pour lesquels le revenu total imposable est nul⁴. Les personnes avec un revenu annuel équivalent après impôt de plus de 20 000 euros sont sous-représentés dans la commune.

Entre 2009 et 2019, les revenus ont augmenté dans les **secteurs statistiques** de l'est de la commune, mais ont eu tendance à diminuer dans l'ouest. Ces évolutions peuvent être la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de

³ Soit moins de 15 000 euros annuels. Les effectifs de ces catégories de revenus doivent être interprétés avec prudence, car certains contribuables peuvent avoir des revenus qui sont exonérés et ne sont donc pas pris en compte dans ces **statistiques fiscales**.

⁴ Ces ménages peuvent être constitués de différents types de personnes, qui ne sont pas toutes forcément précarisées (voir point 7 Revenus).

l'évolution de leurs caractéristiques. Certains phénomènes de gentrification, le long du canal peuvent donc expliquer en partie ces évolutions positives dans l'est de la commune.

D'autres indicateurs, relatifs à la proportion de Molenbeekoïes qui bénéficient de différentes **aides sociales ou allocations**, témoignent aussi de la précarité d'une grande partie de la population communale.

Le pourcentage global de la population de 18-64 ans qui perçoit une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est important à Molenbeek-Saint-Jean (31 %), bien plus élevé qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (21 %). La part de personnes percevant le **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) dans la population de 18-65 ans est de 11 %, et atteint 29 % chez les jeunes adultes de 18-24 ans. Ces pourcentages sont élevés, largement plus importants que dans la Région. Chez les plus âgés (65 ans et plus), 18,5 % perçoivent la GRAPA dans la commune (contre 13 % dans la Région).

Les proportions de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** au sein de la population d'âge actif et des enfants et adolescents à Molenbeek-Saint-Jean sont largement supérieures à celles de la Région. À l'exception des 25-64 ans, près de la moitié de la population molenbeekoïse est bénéficiaire de l'intervention majorée. C'est le cas de plus du tiers des 25-64 ans, contre un peu plus de 20 % à l'échelle de la Région.

Près d'une **naissance** sur cinq survient dans un ménage composé d'une femme seule, et près d'une sur trois a lieu dans un ménage sans revenu du travail. Le **taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance** est de 25 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. En ne considérant que les places accessibles, c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif variable selon le revenu des parents, le taux de couverture baisse à 20 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ces taux sont nettement inférieurs à ceux de la Région dans son ensemble.

De manière générale, la situation des Molenbeekoïes sur le **marché du travail** est défavorable : il s'agit de la commune avec le plus faible **taux d'activité** (61 % contre 66 % pour la Région), le plus faible **taux d'emploi** (47 %) et le plus haut taux de chômage de la Région (23 %). Par ailleurs, il s'agit aussi d'une commune où les **inégalités de genre** du point de vue de ces indicateurs sont particulièrement élevées. Comme pour les revenus, les inégalités se traduisent dans l'espace : le taux de chômage est, par exemple, bien plus élevé dans les **secteurs** de l'est que dans ceux de l'ouest de la commune.

Concernant l'**activité économique** de la commune, cette dernière accueille, au regard de la taille de sa population, deux fois moins de sièges sociaux et d'établissements que la Région. Par ailleurs, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale** est également moins bon dans la commune, et Molenbeek-Saint-Jean se montre peu attractive pour les entreprises, aussi bien au regard des autres communes bruxelloises que des autres Régions belges.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la répartition des élèves par filière est relativement similaire à celle de la Région, même si les élèves de la commune sont un peu plus fréquemment inscrits dans l'enseignement professionnel. Le **retard scolaire** (d'au moins deux ans) concerne 24 % des garçons et 19 % des filles du secondaire résidant à Molenbeek-Saint-Jean, soit des proportions élevées, un peu supérieures à celles de la Région. Le retard scolaire est plus important dans la commune que dans la Région dans la filière générale, mais est inférieur à la valeur régionale dans l'enseignement professionnel.

Une partie du **bâti résidentiel** de la commune est ancien : 50 % des bâtiments résidentiels ont été construits avant 1919. Ces bâtiments anciens se situent pour l'essentiel dans l'est de la commune. Néanmoins, le bâti de la commune est aussi composé, en **deuxième couronne** ouest, de bâtiments plus récents. Les **prix de l'immobilier** sont moins élevés à Molenbeek-Saint-Jean qu'au sein de la Région. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des maisons et des appartements corrigé de l'inflation a augmenté, mais de façon beaucoup moins importante dans la commune (respectivement +6 % et +11 % dans la commune) qu'en général dans la Région. C'est dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean que le prix des maisons a le moins augmenté au cours des dix dernières années en Région bruxelloise.

Le nombre de **logements sociaux** (3 415) rapporté au nombre de ménages est plus élevé à Molenbeek-Saint-Jean (9 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages). La commune compte par ailleurs de nombreux autres logements publics ou logements privés loués via des agences immobilières sociales. Néanmoins, 14 % des ménages de la commune sont inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise.

En ce qui concerne les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean est à l'équilibre sur la période 2015-2019. Cela n'est pas le cas en 2020 (crise du Covid-19), et le résultat cumulé fut également négatif. Les recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques et du précompte immobilier par habitant sont inférieures à celle des 19 communes considérées ensemble. Ceci s'explique par une plus faible densité de bureaux, par une part plus importante de logements sociaux et par des revenus par habitant plus faibles dans la commune.

Le taux de **couverture végétale** est plus faible à Molenbeek-Saint-Jean que dans la Région. La commune est partagée en deux, la partie située à l'est du chemin de fer, en **première couronne**, étant beaucoup moins verte que la partie ouest. La part du territoire communal constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public est deux fois plus faible à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise en général. La superficie de ces espaces verts par habitant est également très faible dans la commune.

Santé des habitants

La situation socio-économique plus précaire des habitants de Molenbeek-Saint-Jean se traduit dans l'état de santé général de la population. Ainsi, l'**espérance de vie** est plus faible dans la commune qu'à l'échelle de la Région (différence de 18 mois pour les femmes et de 10 mois pour les hommes). Les différences d'incidence de certaines pathologies et du nombre de décès qui peuvent en être la conséquence peuvent également s'expliquer par la situation socio-économique plus difficile d'une partie importante de la population. Certaines maladies chroniques (diabète, bronchopneumopathie chronique obstructive) sont également plus fréquentes à Molenbeek-Saint-Jean, même après **standardisation** pour l'âge.

Le **recours aux dispositifs préventifs** (dépistages de cancers, consultations préventives chez le dentiste) est un peu plus faible à Molenbeek-Saint-Jean qu'au sein de la Région.

1.3. ENJEUX

Une pauvreté et une précarité persistante de la population d'âge actif et des jeunes

La pauvreté reste un enjeu majeur pour la commune, pour laquelle la plupart des indicateurs socio-économiques sont parmi les plus faibles de la Région, qui est elle-même une Région précarisée au regard de la situation belge.

Certaines évolutions sont néanmoins positives. Ainsi, le revenu équivalent médian après impôt a augmenté dans la commune, un peu plus rapidement que la médiane régionale. Néanmoins, cette évolution ne s'observe pas dans toutes les parties de la commune. Les territoires pour lesquels l'évolution est positive sont également des territoires qui font l'objet, de manière plus ou moins importante, de gentrification (Vermeulen et Corijn, 2013). Il est donc complexe de savoir la part que joue l'amélioration de la situation des habitants d'origine de ces quartiers dans cette amélioration du revenu (IBSA, 2021).

La situation précaire des habitants est à mettre en lien avec une participation au marché de l'emploi qui reste faible, à des niveaux de qualification qui le sont également et à l'existence d'inégalités de genre importante dans la commune. Par ailleurs, les jeunes adultes de la commune sont particulièrement fragilisés et les difficultés à intégrer le marché de l'emploi peuvent être mises en lien avec les difficultés scolaires rencontrées dans le secondaire, à la plus faible participation à l'enseignement supérieur, mais aussi à l'existence de potentielles discriminations liées à l'origine.

Par ailleurs, le territoire connaît une fracture socio-spatiale importante entre l'est et l'ouest, même si celle-ci peut avoir tendance à se réduire quelque peu. Cette réduction des inégalités socio-spatiales s'explique en partie par la baisse des revenus médians dans l'ouest et une augmentation des revenus médians dans l'est, cette dernière potentiellement liée à des phénomènes de gentrification (IBSA, 2021).

Les seniors de plus en plus précaires

Le nombre de Molenbeekois de 65 ans et plus est stable dans la commune. Néanmoins, la part d'entre eux qui vivent dans des situations potentiellement précaires est en croissance dans la commune, comme en témoigne l'évolution de la part de bénéficiaires de la GRAPA. Par ailleurs, plus de la moitié des Molenbeekois de plus de 65 ans sont nés à l'étranger⁵. Un double enjeu apparaît donc pour la commune : la prise en compte de la précarité et de la diversité culturelle dans la mise en œuvre des dispositifs adressés aux personnes âgées dans la commune.

L'accueil de la petite enfance ne couvre pas les besoins

Même si le taux de natalité a tendance à diminuer dans la commune, la natalité molenbeekoise reste l'une des plus élevées de la Région. Par ailleurs, la participation des femmes au marché du travail est faible. Pourtant, et malgré la diminution du nombre de jeunes enfants, le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance est faible dans la commune et a moins progressé que pour la Région. Le développement d'un accueil accessible (entre autres financièrement) pour tous les enfants reste un enjeu pour la commune, entre autres pour rencontrer l'objectif de réduction des inégalités de genre sur le marché de l'emploi.

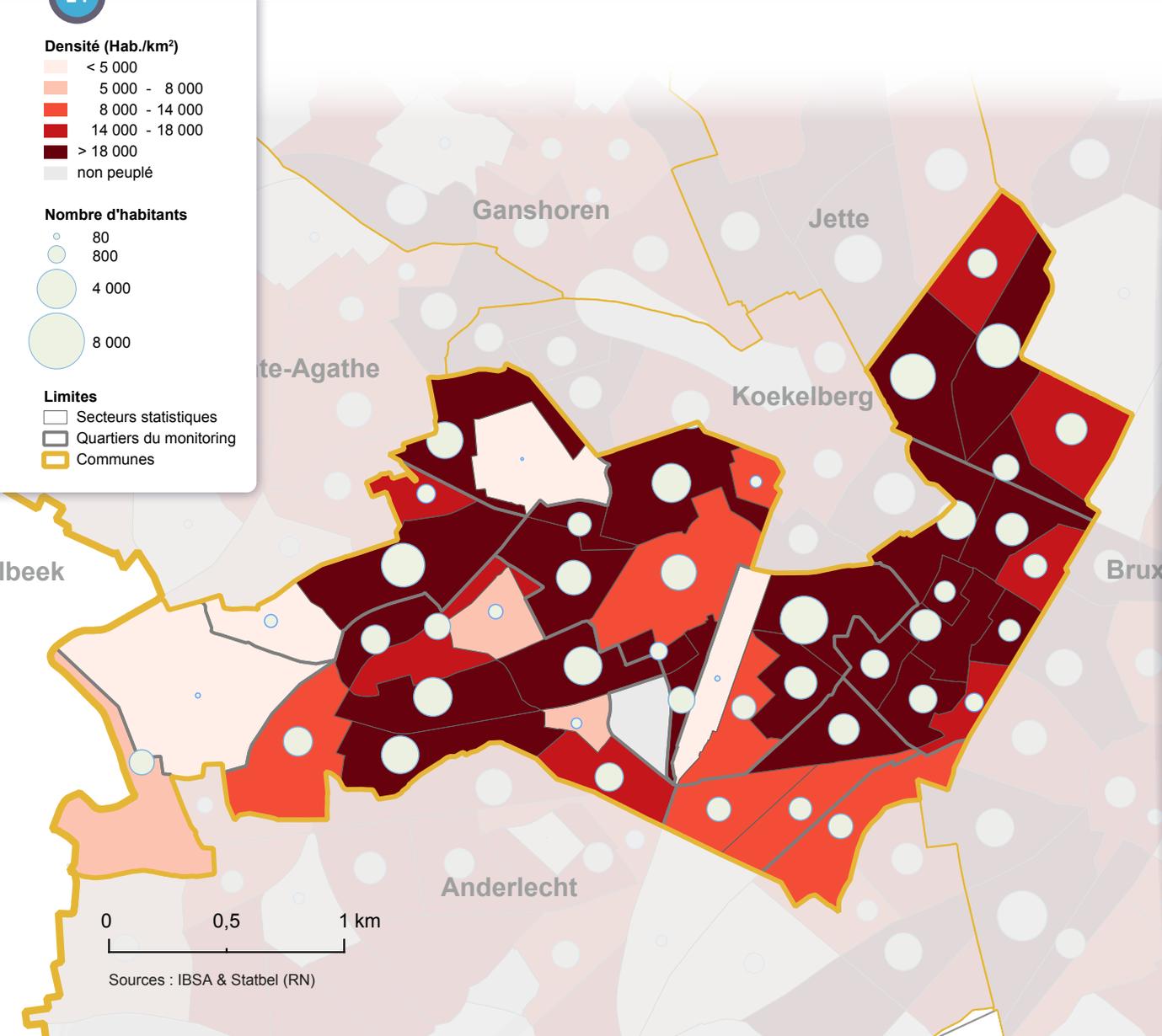
Une rénovation urbaine au profit des habitants installés

Plusieurs quartiers de la commune font l'objet de projets de rénovation urbaine (PAD Heyvaert, Porte de Ninove, Gare de l'Ouest ; Contrats de quartiers durables Etangs Noirs, Autour du Parc de l'Ouest, Petite Senne). La plupart de ces projets accordent une grande importance au développement d'offres de services de base répondant aux besoins des habitants (ex : crèches, espaces verts ou de loisirs, etc.). Afin d'éviter qu'ils catalysent des effets de gentrification, une attention particulière doit être portée à ce que ces projets de rénovation publics intègrent le risque d'exclusion des populations plus précarisées installées sur place.

⁵ «Population par origine, pays de naissance, âge et sexe, par commune», voir <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/origine#figures>

2. POPULATION

2-1 Densité de population par secteur statistique, Molenbeek-Saint-Jean, 1^{er} janvier 2021



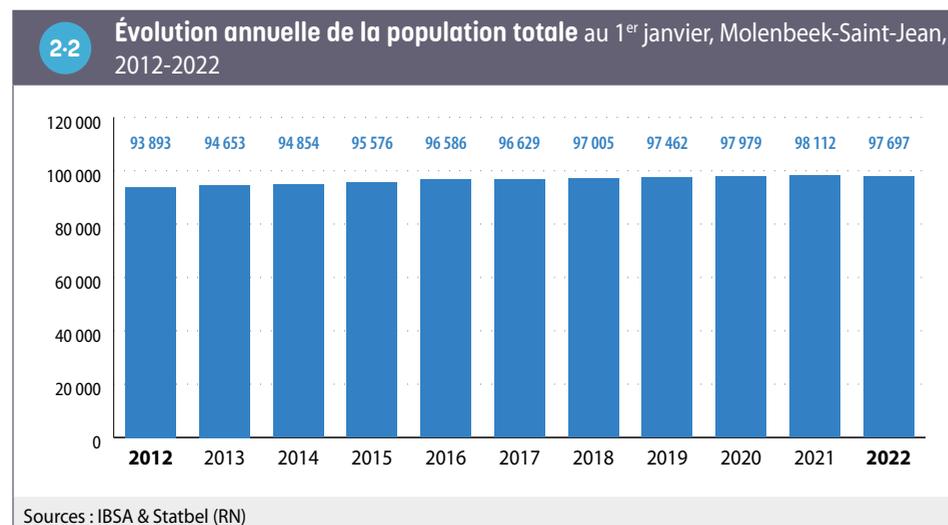
2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, Molenbeek-Saint-Jean compte officiellement 97 697 habitants, soit 8 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population est de 16 241 habitants au km², ce qui en fait une commune densément peuplée au regard de la situation régionale. À l'échelle de la Région bruxelloise, la densité de population est de 7 528 habitants au km².

Cette moyenne communale masque des situations variables au sein du territoire molenbeekois. 2-1 60 % des Molenbeekois vivent dans des **secteurs statistiques** où la densité est supérieure à 20 000 hab/km², ce qui n'est le cas que de 29 % de l'ensemble de la population régionale. À l'inverse, certains secteurs affichent des densités de population plus faibles. C'est le cas des secteurs qui accueillent d'autres fonctions que la fonction résidentielle : espaces verts (parc du Scheutbos, Marie-José ou Albert), cimetière, infrastructures de transport (gare de Bruxelles-Ouest), activités économiques, etc. Dans le sud-est de la commune, les abords du canal sont également un peu moins densément peuplés que les secteurs plus au nord : l'habitat y coexiste avec des fonctions commerciales, industrielles ou de logistique, entre autres liées aux commerces de véhicules destinés à l'export.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1^{er} janvier 2012 et 2022, la population de Molenbeek-Saint-Jean a augmenté de 4 %, alors qu'elle a augmenté de 7 % au niveau régional. Il s'agit d'un ralentissement de la croissance démographique constatée préalablement (+30 % entre 2001 et 2012). Mis à part au cours de l'année 2021, la population a augmenté chaque année depuis 2012, mais à des rythmes variables ²⁻².



Au cours de l'année 2021, la population de Molenbeek-Saint-Jean a donc légèrement diminué (-0,4 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** est positif à Molenbeek-Saint-Jean, le nombre de naissances (1 505) étant supérieur au nombre de décès (729). En proportion de la population (pour 1 000 habitants), ce solde (7,9 ‰) est supérieur à celui de la Région (5,6 ‰). Molenbeek-Saint-Jean fait partie des communes bruxelloises avec le solde naturel le plus élevé. Ce solde naturel s'explique par un nombre de naissance élevé. Avec Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean est la commune où le nombre de naissances, rapporté à la population, est le plus élevé. Le nombre de décès, toujours rapporté à la population, est similaire à celui de la Région.

2-3 Mouvement de la population en 2021

	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	1 505	15,4 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	729	7,4 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	776	7,9 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	6 204	63,4 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	8 147	83,2 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-1 943	-19,8 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	2 110	21,6 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	969	9,9 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	1 351	13,8 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	291	3,0 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	759	7,8 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	678	6,9 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	-415	-0,4 ‰	2 667	0,2 ‰
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		0,4 ‰		0,7 ‰

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Molenbeek-Saint-Jean. En effet, le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer dans la commune (6 204) est inférieur au nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer ailleurs en Belgique (8 147) en 2021. En proportion de la population, ce solde est un peu plus négatif (-20 ‰) que celui enregistré au niveau régional (-17 ‰).

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Molenbeek-Saint-Jean (2 110) dépasse le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger (1 351)⁶. Ce solde pour 1 000 habitants est nettement inférieur à Molenbeek-Saint-Jean (8 ‰) en comparaison avec celui de la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰). Au niveau régional, des migrations de travailleurs qualifiés issus de pays plus riches s'ajoutent aujourd'hui aux migrations en provenance de pays pauvres. Cette diversification des origines des immigrés

6 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

bruxellois amène Molenbeek-Saint-Jean à ne plus être une des principales portes d'entrée migratoire (toutes origines confondues). Molenbeek-Saint-Jean est attractive pour certaines de ces migrations. Si près d'un ressortissant marocain ou syrien sur sept arrivé à Bruxelles en 2021 s'est installé à Molenbeek-Saint-Jean, la commune accueille moins d'autres types de migrants. Ainsi, seuls 2 % des Français arrivés dans la Région en 2021 se sont installés dans la commune (5 % pour les Roumains).

De manière générale, les mouvements migratoires (les entrées et sorties en proportion de la population) sont moins importants à Molenbeek-Saint-Jean que pour les 19 communes réunies.

Au cours des 10 dernières années, les soldes naturel et migratoire international ont toujours été positifs à Molenbeek-Saint-Jean, tandis que le solde migratoire interne a été systématiquement largement négatif. L'ampleur des soldes migratoires varie d'une année à l'autre, mais les soldes migratoires international et naturel sont plus bas en fin de période qu'en début de période ²⁻⁴.

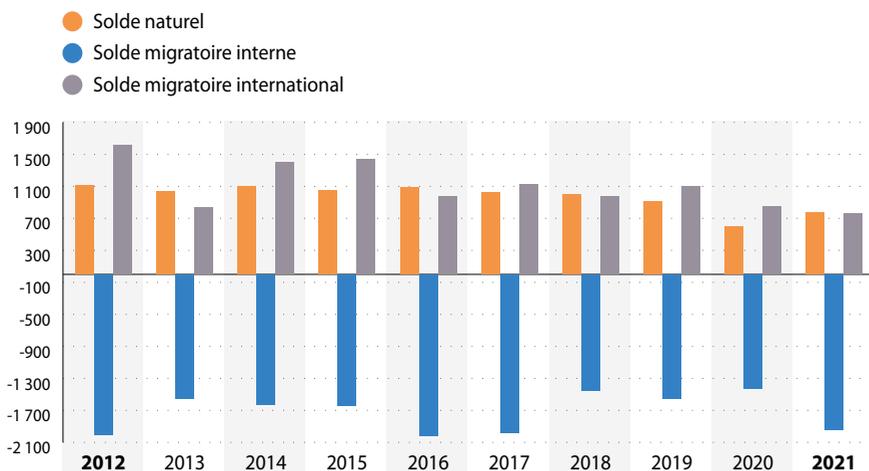
Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent habituellement utilement les données de population officielle. Elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement⁷. À Molenbeek-Saint-Jean, il y a davantage de naissances reprises dans le Registre que de naissances reprises dans les Bulletins : ceci signifie que certaines mères, résidant dans la commune, n'ont pas accouché en Belgique. Il est dès lors difficile d'utiliser la différence du nombre de naissance selon les sources comme un indicateur du nombre de personnes sans titre de séjour, comme cela est fait dans la majorité des autres communes bruxelloises.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 2 148 personnes ont reçu une **aide médicale urgente** (AMU) du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est supérieure à Molenbeek-Saint-Jean (2,2 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Molenbeek-Saint-Jean est la deuxième commune où cette part est la plus élevée, derrière la Ville de Bruxelles. Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a délivré 14 % de l'ensemble des AMU de la Région en 2021. Selon une estimation du KCE (2015)⁸, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. Ainsi, au vu de ces indications, la présence de personnes sans-papiers (en proportion de la population totale) dans la commune serait relativement importante.

2-4

Évolution annuelle des soldes naturel et migratoires, Molenbeek-Saint-Jean, 2012-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

⁷ La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des bulletins de naissance et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas lieu à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

⁸ Roberfroid D. *et al*, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion d'enfants et d'adolescents (0-17 ans) à Molenbeek-Saint-Jean est supérieure à celle de la Région (28,5 % contre 22 %), à l'inverse à la fois de la proportion de personnes d'âges actifs (18-64 ans) et de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus **2-5**. C'est à Molenbeek-Saint-Jean que les moins de 18 ans représentent la plus grande part de la population. L'âge moyen est largement inférieur à celui de la Région (35,3 ans à Molenbeek-Saint-Jean contre 37,8 ans dans la Région) : c'est également à Molenbeek-Saint-Jean qu'il est le plus faible des 19 communes. Entre 2012 et 2022, l'âge moyen a légèrement augmenté dans la commune **2-6**.

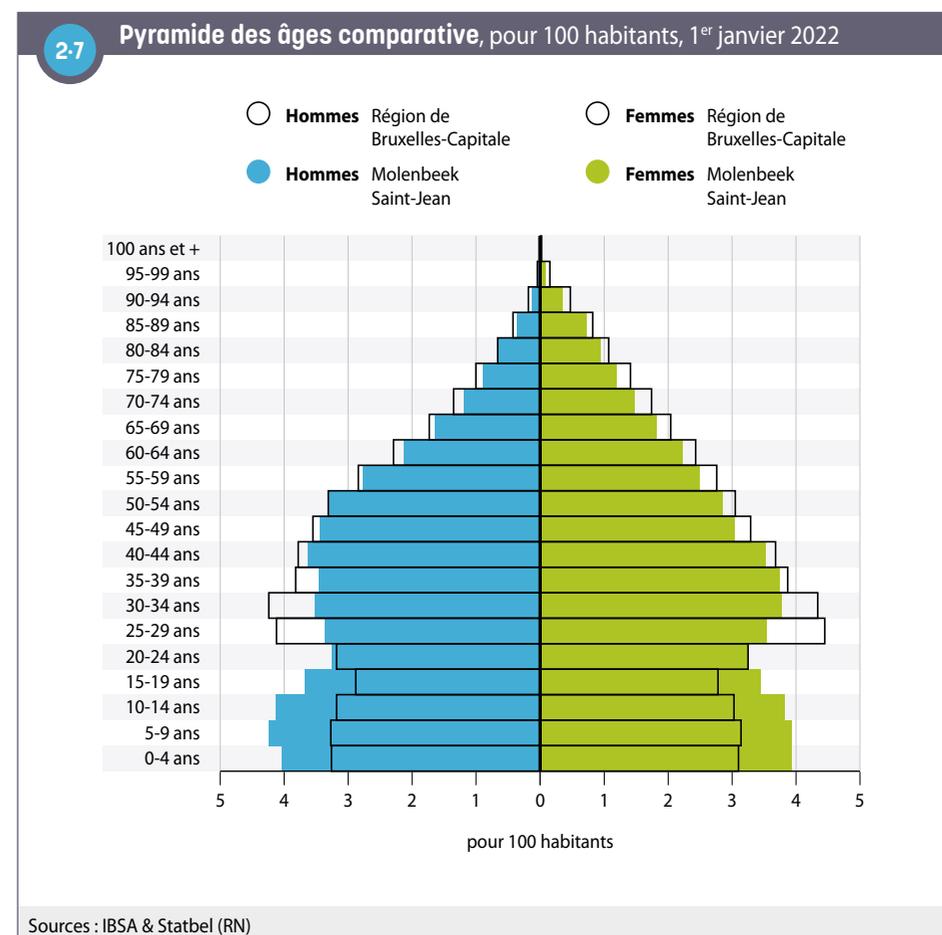
2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Molenbeek-Saint-Jean				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	26 317	28,0	27 810	28,5	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	56 234	59,9	58 683	60,1	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	11 342	12,1	11 204	11,5	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	93 893	100	97 697	100	1 138 854	100	1 222 637	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	34,8	35,3	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	33,6	34,4	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	36,0	36,1	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	30,9	28,5	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	99,0	99,2	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)

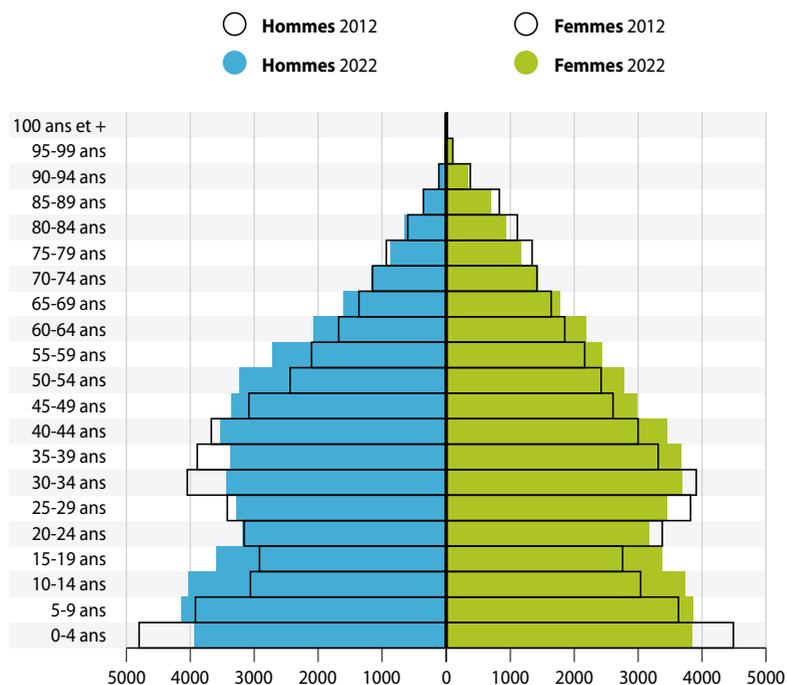
La première pyramide des âges comparative **2-7** illustre le fait que Molenbeek-Saint-Jean, en comparaison avec la Région bruxelloise, se caractérise par une forte surreprésentation des enfants et des adolescents de moins de 18 ans. Toutes les autres classes d'âge sont sous-représentées dans la commune, mais cette sous-représentation est particulièrement forte chez les 25-34 ans. La surreprésentation des enfants et adolescents s'explique donc par un nombre d'enfants par femme plus important que pour la Région. C'est d'ailleurs à Molenbeek-Saint-Jean que l'indicateur conjoncturel de fécondité est le plus élevé en Région bruxelloise.



L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 **2.8** indique une nette baisse du nombre de jeunes enfants (0-4 ans) ainsi que des 25-34 ans chez les femmes et des 30-39 ans chez les hommes. Les effectifs des 45-64 ans augmentent dans la commune, particulièrement chez les hommes.

2.8

Pyramide des âges comparative, Molenbeek-Saint-Jean, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

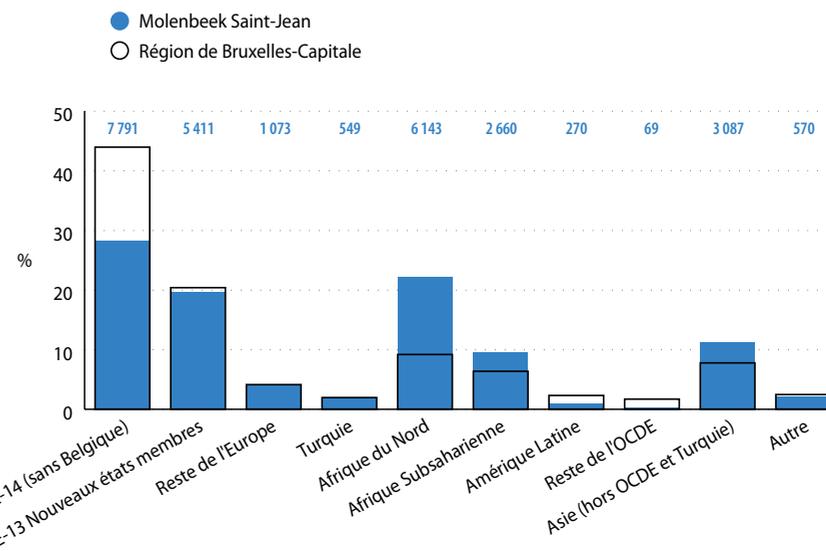
2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 27 693 personnes, soit 28 % de la population molenbeekoise, n'ont pas la nationalité belge, contre 36 % pour l'ensemble de la Région. Cette proportion est stable, alors qu'elle augmente légèrement à l'échelle de la Région. Molenbeek-Saint-Jean est la deuxième commune où la population non-belge a le moins augmenté, après Saint-Gilles.

Parmi les personnes de nationalité étrangère de la commune, 22 % sont ressortissantes d'Afrique du Nord, une proportion nettement supérieure à celle de la Région **2.9**. Ces ressortissants sont donc nombreux à Molenbeek-Saint-Jean, qui accueille 15 % de l'ensemble des Nord-Africains de la Région. Deux autres groupes sont également surreprésentés dans la commune : les personnes d'Asie (11 % des étrangers de la commune) et d'Afrique Subsaharienne (10 %). Les ressortissants de l'UE-13 constituent 20 % de la population étrangère de la commune. Les ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique) constituent – comme ailleurs dans la Région – le premier groupe de non-Belges dans la commune (28 % de la population étrangère de la commune), mais ils sont nettement sous-représentés au regard de la situation régionale.

2.9

Répartition de la population de nationalité étrangère par groupe de nationalités, 1^{er} janvier 2022

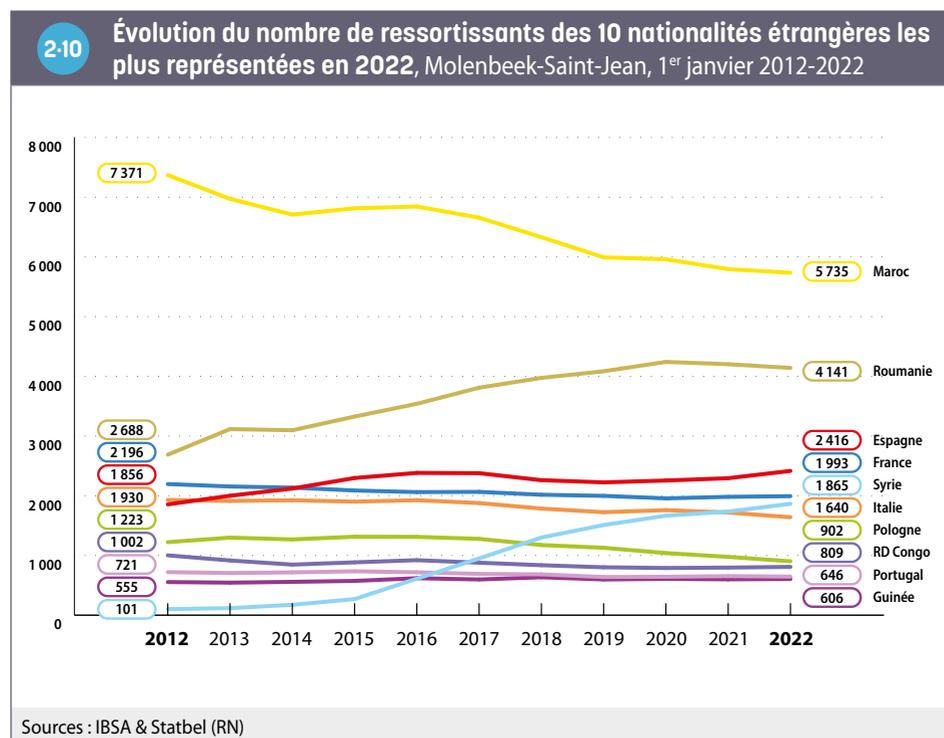


Sources : IBSA & Statbel (RN)

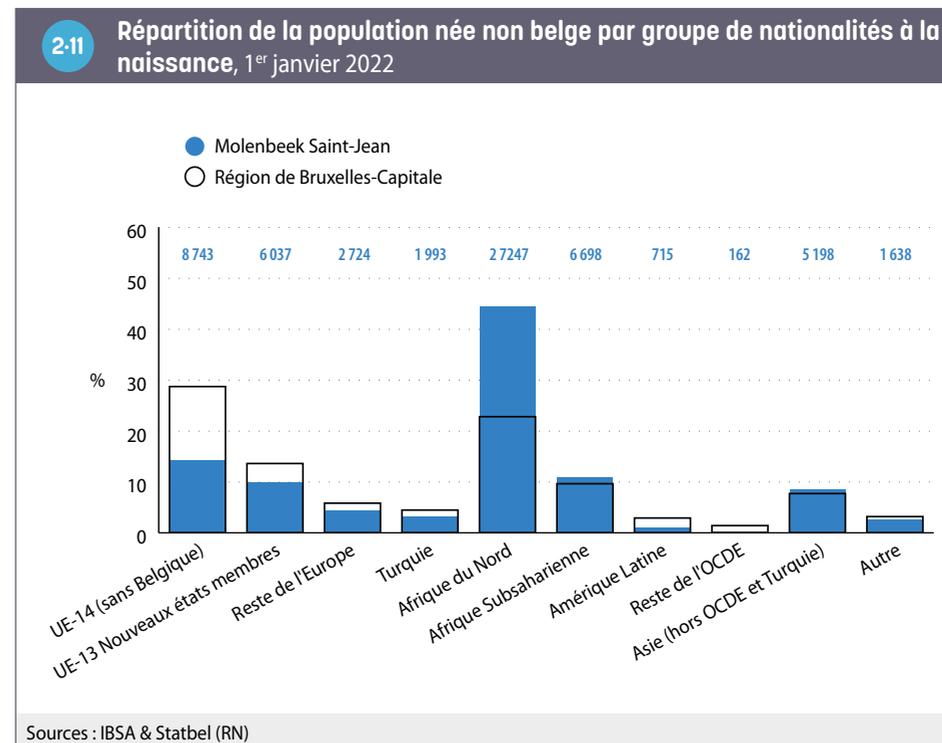
Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, les Marocains sont les plus représentés **2-10**. Cependant, leur nombre est en diminution depuis 2012 (-22 %).

Sur la période 2012-2022, deux groupes de nationalité étrangère ont fortement augmenté : les Roumains, qui constituent aujourd'hui le deuxième groupe de la commune et dont le nombre a augmenté de 54 %, et les Syriens, dont le nombre a été multiplié par 18 entre 2012 et 2022. Molenbeek-Saint-Jean est, après Anderlecht, la commune qui accueille le plus grand nombre de Syriens dans la Région : près d'un Syrien installé dans la Région sur cinq vit dans la commune.

Les Espagnols constituent le troisième groupe de non-Belges de la commune. Leur nombre a également progressé depuis 2012 (+30 %).



L'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 28 % des habitants de Molenbeek-Saint-Jean sont de nationalité étrangère actuellement, 63 % avaient une nationalité étrangère à la naissance (59 % pour la RBC). Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, par exemple, il y a 4,4 fois plus d'habitants de Molenbeek-Saint-Jean nés avec une nationalité d'Afrique du Nord (27 247 personnes) qu'il n'y a de personnes avec la nationalité correspondante (6 143 personnes) **2-11**. 28 % de la population totale de la commune est donc née avec une nationalité d'Afrique du Nord. Les personnes nées avec une nationalité d'Afrique du Nord sont fortement surreprésentées dans la commune par rapport à la situation régionale : elles constituent près de la moitié (45 %) des personnes nées avec une nationalité étrangère, contre 23 % à Bruxelles.



2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Molenbeek-Saint-Jean compte 38 461 ménages privés, soit 535 ménages de moins qu'en 2012. La taille moyenne des ménages a augmenté, passant de 2,41 au 1^{er} janvier 2012 à 2,52 en 2022.

En 2022, 40 % des ménages sont composés d'une seule personne (un peu plus fréquemment des hommes que des femmes), 21 % de deux personnes, 13 % de trois personnes, 15 % de quatre personnes et 15 % de minimum cinq personnes.

Entre 2012 et 2022, seuls les ménages de minimum 4 personnes ont augmenté, et ces augmentations sont moins importantes qu'au niveau régional. Les autres catégories de ménages ont diminué en nombre [2-12](#). Le nombre de ménages de femmes isolées a fortement diminué (-13 %) : c'est à Molenbeek-Saint-Jean que cette diminution est la plus forte.

Molenbeek-Saint-Jean est la commune bruxelloise avec la taille moyenne des ménages la plus élevée, devant Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg et Jette. Les grands ménages sont donc surreprésentés par rapport à la Région dans son ensemble, au contraire des ménages d'isolés.

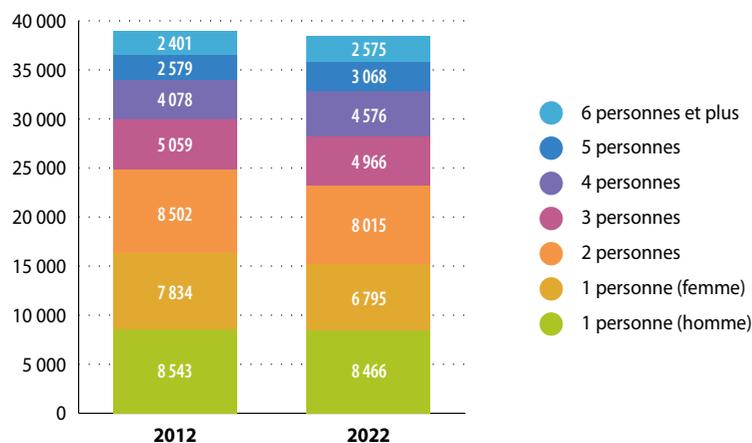
Les couples avec enfants sont surreprésentés par rapport à la situation régionale (30 % des ménages molenbeekois contre 23 % dans la Région), et il en va de même pour les familles monoparentales (15 % contre 12 %) [2-13](#). Molenbeek-Saint-Jean est la deuxième commune bruxelloise avec la plus grande part de ménages composés de couples avec enfants, et la première en ce qui concerne les familles monoparentales. Les ménages sans enfants, qu'il s'agisse de personnes isolées ou de couples, sont quant à eux sous-représentés.

2-13	Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1 ^{er} janvier 2022			
	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	15 086	39,2	263 886	46,8
Couples sans enfant	4 771	12,4	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	11 685	30,4	131 805	23,4
Familles monoparentales	5 680	14,8	65 482	11,6
Autres	1 239	3,2	21 365	3,8
Total	38 461	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-12

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Molenbeek-Saint-Jean, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

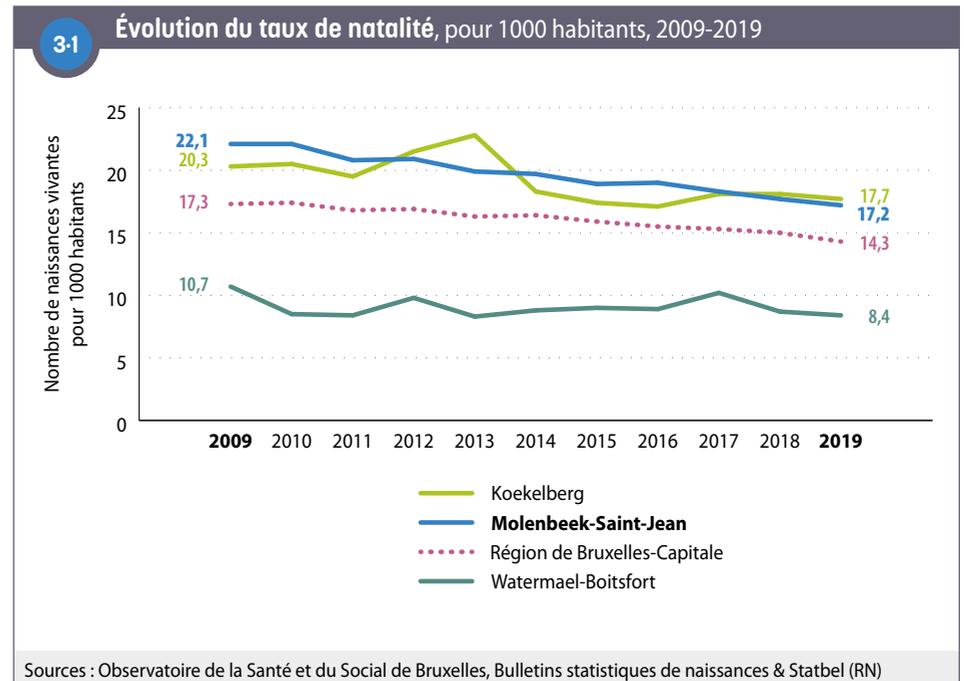
En 2019, sur la base ici des Bulletins statistiques de naissances (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 1 684 enfants sont nés dans un ménage molenbeekois. Le taux de natalité s'établit cette année-là à 17 ‰. Cette valeur est supérieure à la valeur régionale (14 ‰). Molenbeek-Saint-Jean est la deuxième commune bruxelloise avec le plus haut taux de natalité, juste derrière Koekelberg. C'est à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus faible au sein de la Région bruxelloise ^{3.1}.

Le **taux de natalité** dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'**indicateur conjoncturel de fécondité**) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

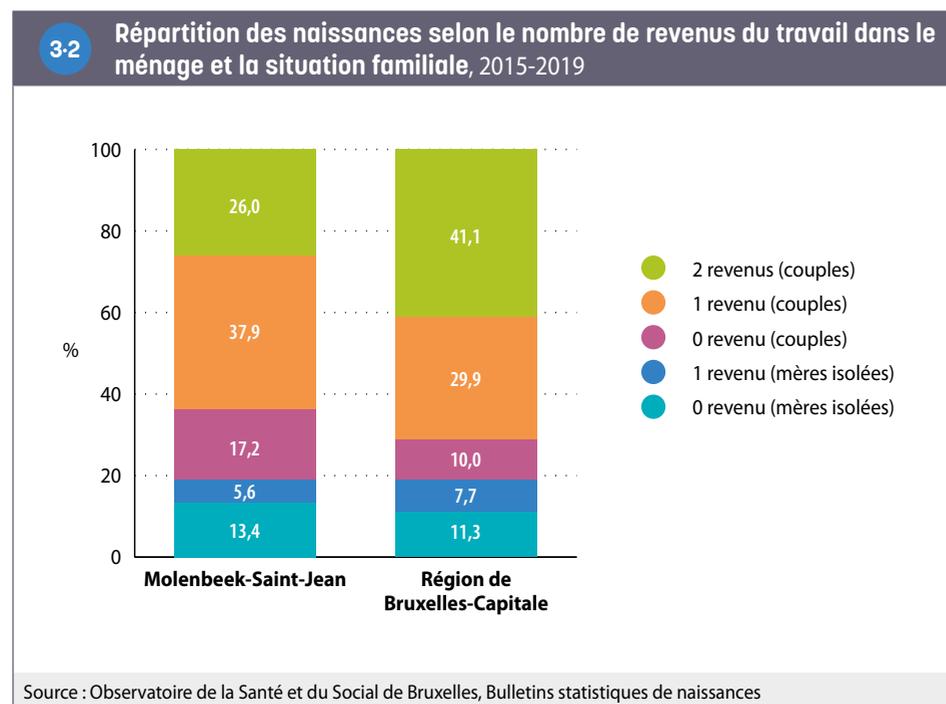
À Molenbeek-Saint-Jean, la part des femmes en âge de procréer dans la population est un peu moins élevée que dans la Région. Ainsi, le **taux de natalité** supérieur à celui de la Région s'explique par un **indicateur conjoncturel de fécondité** plus élevé. Pour rappel, Molenbeek-Saint-Jean est la commune bruxelloise où cet indicateur est le plus haut (2,2 contre 1,6 dans la Région).

Comme dans les autres communes, le **taux de natalité** est en baisse à Molenbeek-Saint-Jean : il était de 22 ‰ en 2009. La baisse du taux de natalité est plus marquée à Molenbeek-Saint-Jean que dans la Région.



À Molenbeek-Saint-Jean, près d'une naissance sur cinq (19 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule, soit une proportion égale à celle de la Région. Pour 13 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

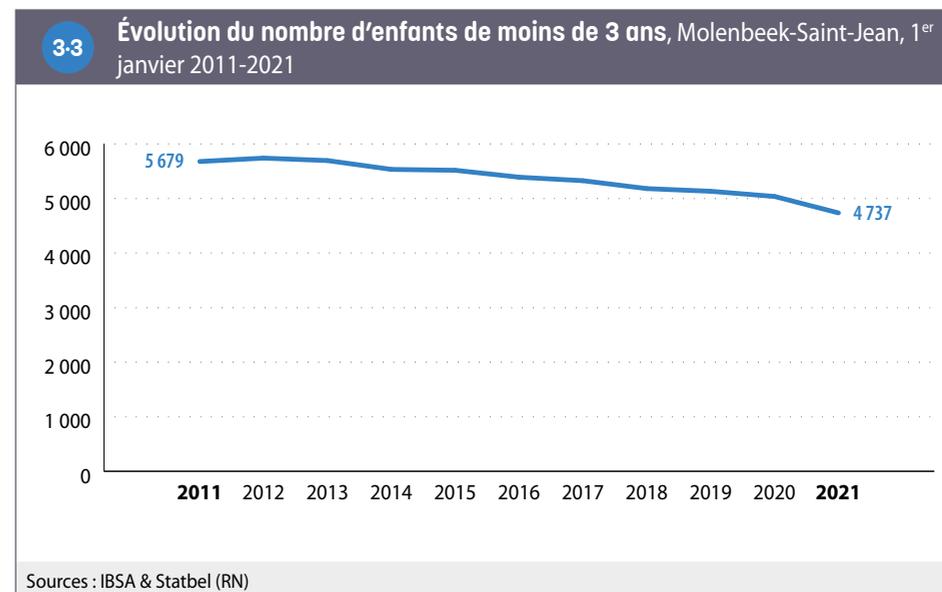
Plus globalement, 31 % des naissances dans la commune surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, une part très importante, largement supérieure encore à celle de la Région bruxelloise (21 %).



Par ailleurs, 48 % des accouchements de la période 2015-2019 sont le fait de femmes de nationalité étrangère, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité marocaine est la première nationalité des femmes non-belges de la commune qui ont accouché en 2019 (16 % de l'ensemble des naissances), suivie par les nationalités roumaine (7 %) et syrienne (4 %). La part de naissances dont la mère est marocaine fluctue mais a tendance à diminuer depuis 2009, au contraire des naissances dont la mère est roumaine ou syrienne, dont les parts augmentent clairement.

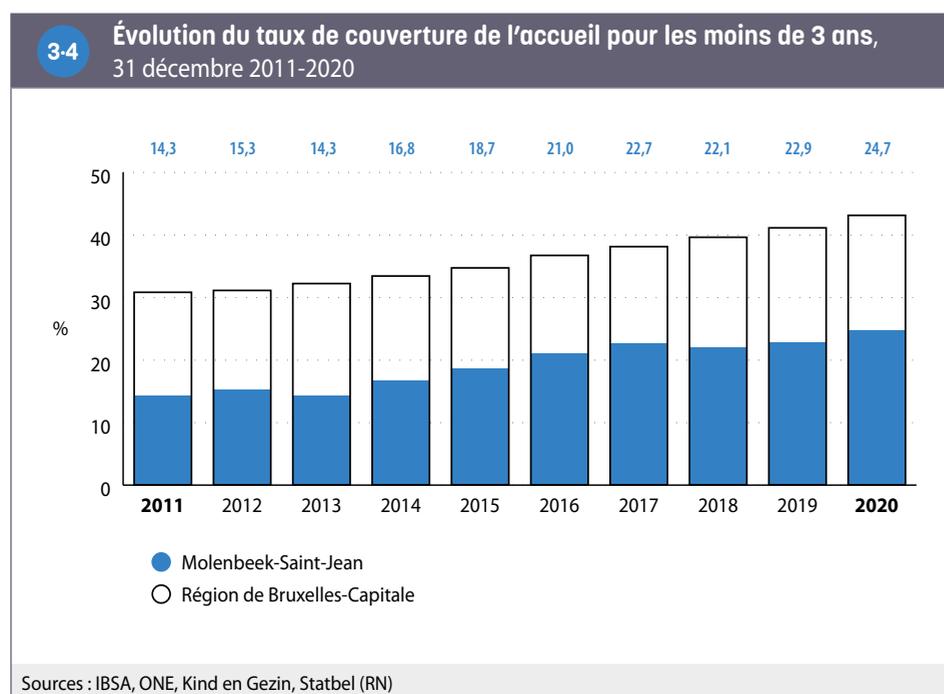
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Molenbeek-Saint-Jean compte 4 737 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,8 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Molenbeek-Saint-Jean est la deuxième commune bruxelloise avec la plus grande part d'enfants de moins de trois ans dans la population. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a toutefois baissé de façon notable dans la commune en 10 ans **3-3**. Cette tendance à la baisse du nombre d'enfants de cet âge s'observe de manière générale à l'échelle de la Région bruxelloise, mais est nettement plus marquée à Molenbeek-Saint-Jean (-17 % entre 2011 et 2021 à Molenbeek-Saint-Jean, contre -9 % en Région bruxelloise).



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2020, le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans est de 25 % à Molenbeek-Saint-Jean, soit 1 place pour 4 enfants de cet âge. Ce taux est largement inférieur à celui de la Région bruxelloise. C'est, après Anderlecht, la commune où ce taux est le plus bas de la Région. Il a augmenté dans la commune au cours des 10 dernières années, à la fois du fait d'une augmentation du nombre de places (+43 %) et de la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans (-17 %) **3-4**.



Les milieux d'accueil de Molenbeek-Saint-Jean comptent 1 169 places au 31 décembre 2020 **3-5**. Il s'agit quasi exclusivement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) sont de manière générale, relativement peu développés dans la Région, et ils le sont encore moins à Molenbeek-Saint-Jean.

Certaines de ces places sont réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore aux résidents de la commune. À Molenbeek-Saint-Jean, elles sont relativement peu nombreuses : elles comptent pour 7 % de l'offre totale, contre 13 % pour la Région. En excluant ces places réservées à certaines catégories d'enfants, le **taux de couverture** (2020) baisse et passe de 25 % à 23 % dans la commune.

Si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées et également proposées à un tarif fonction des revenus des parents, le **taux de couverture** passe à 20 % à Molenbeek-Saint-Jean (soit une place pour cinq enfants de moins de 3 ans), un taux inférieur à la Région (26 %). Ainsi, à Molenbeek-Saint-Jean, 83 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est, quant à elle, largement supérieure à celle de la Région (60 %).

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	1 008	1 169	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	993	1 154	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	15	15	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	86	86	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	922	1 083	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	18,7	24,7	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	17,1	22,9	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,2	20,4	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	81,1	82,8	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

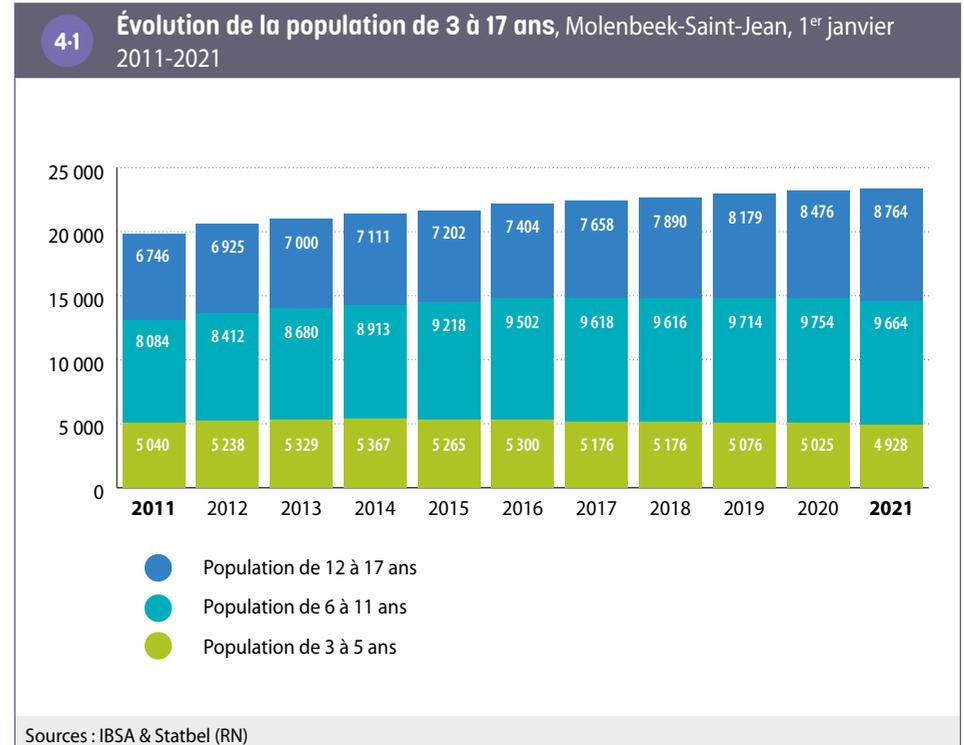
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, le nombre total d'enfants de 3-17 ans a augmenté à Molenbeek-Saint-Jean ⁴⁻¹. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Sur l'ensemble de la période 2011-2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans a légèrement diminué (-2 %) à Molenbeek-Saint-Jean tandis que le nombre de 6 à 11 ans et le nombre de 12 à 17 ans ont augmenté (respectivement +20 % et +30 %). L'augmentation des 12-17 ans dans la commune est plus importante qu'au niveau régional.

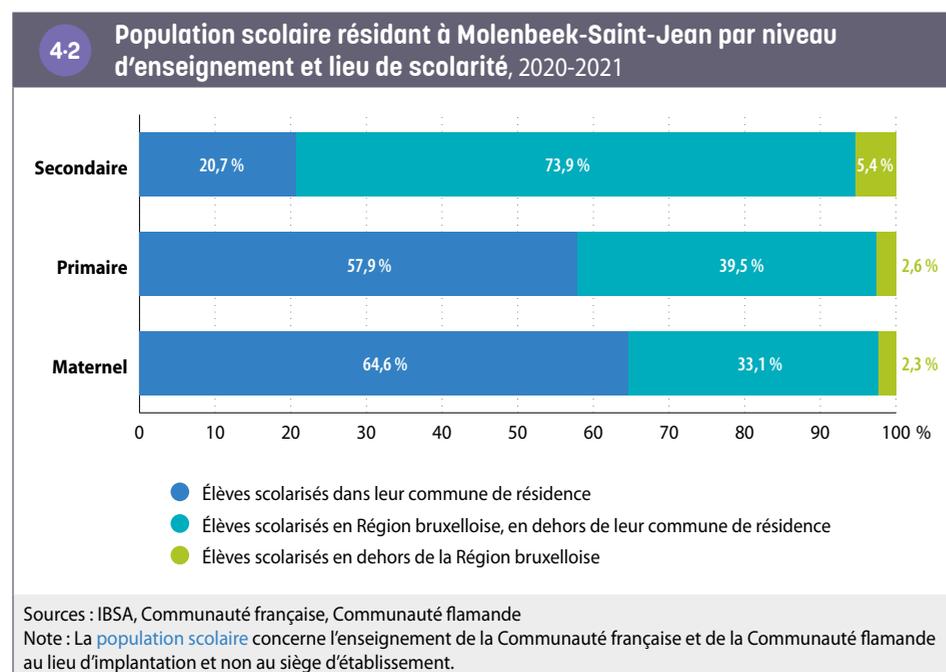
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 5 %, 10 % et 9 % de la population totale en 2021. Le pourcentage des 3 à 5 ans a légèrement baissé par rapport à 2011, au contraire des pourcentages des 6-11 ans et 12-17 ans.

Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 5 536, 10 049 et 9 974 enfants résidant à Molenbeek-Saint-Jean sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁹. Parmi les élèves inscrits en maternel, 65 % fréquentent une école implantée à Molenbeek-Saint-Jean, contre 58 % parmi les élèves inscrits en primaire et 21 % en secondaire (4-2).



Si une part des élèves résidant dans la commune suit donc sa scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 21 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 31 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 50 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

La répartition des élèves molenbeekois selon la filière indique que les élèves du secondaire sont un peu moins fréquemment inscrits dans l'enseignement général et un peu plus fréquemment inscrits dans le professionnel que dans l'ensemble de la Région. La part d'élèves du secondaire inscrits dans l'enseignement spécialisé est aussi légèrement supérieure à Molenbeek-Saint-Jean (4-3).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	5 496	99,3	99,2
Maternel spécialisé	40	0,7	0,8
Maternel total	5 536	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	9 564	95,2	95,6
Primaire spécialisé	485	4,8	4,4
Primaire total	10 049	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	3 139	31,5	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	3 056	30,6	33,5
<i>Technique</i>	1 677	16,8	16,4
<i>Artistique</i>	28	0,3	0,5
<i>Professionnel</i>	1 379	13,8	11,3
<i>Alternance</i>	157	1,6	1,6
Secondaire spécialisé	431	4,3	3,5
Secondaire DASPA et OKAN	107	1,1	1,1
Secondaire total	9 974	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

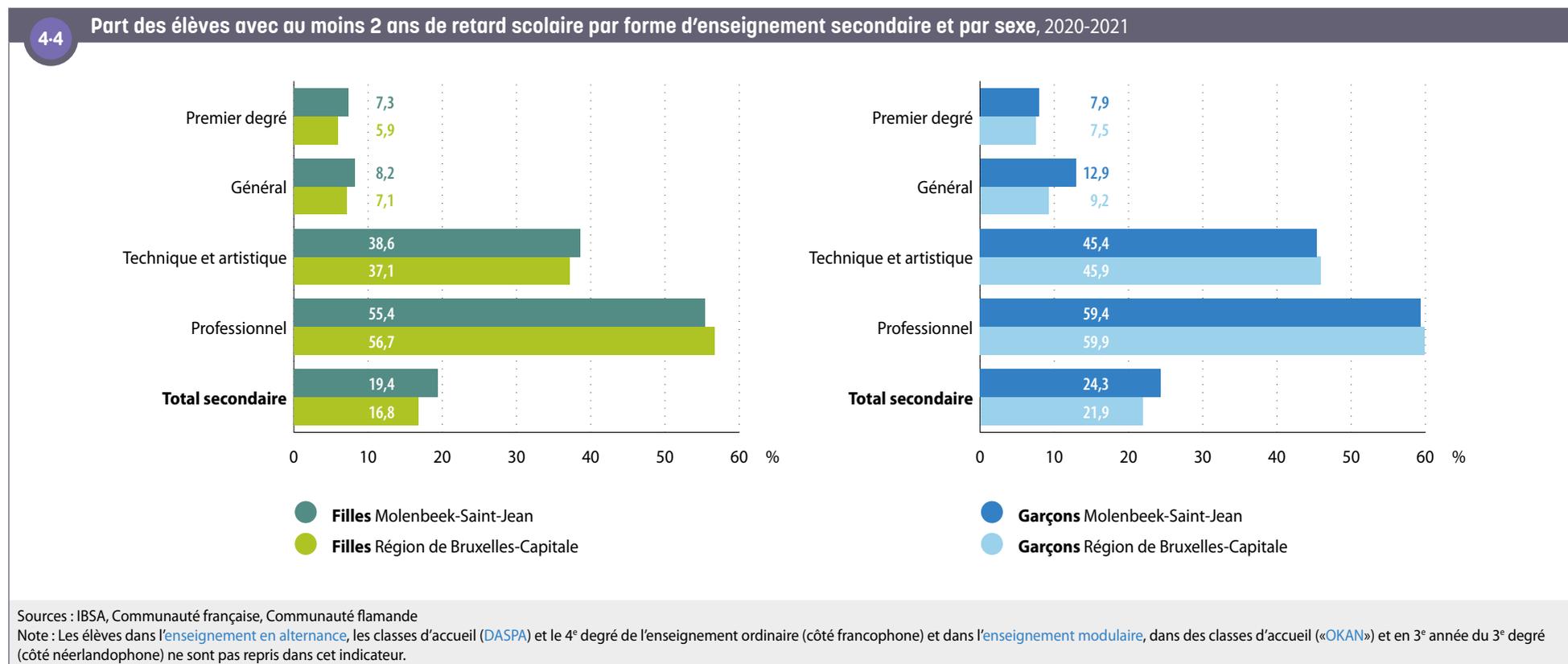
⁹ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) dans l'enseignement secondaire parmi les élèves résidant à Molenbeek-Saint-Jean concerne 24 % des garçons et 19 % des filles¹⁰. Ces pourcentages sont légèrement supérieurs à ceux de la Région (respectivement 22 % et 17 %).

La proportion d'élèves en retard scolaire est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. De manière globale, les garçons présentent des taux de retard scolaire plus importants que les filles.

Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard sont plus élevées à Molenbeek-Saint-Jean que dans la Région dans le premier degré, dans le général et dans le technique pour les filles. Elles sont par contre égales voire légèrement inférieures dans le technique pour les garçons et dans le professionnel pour les deux sexes (4-4).



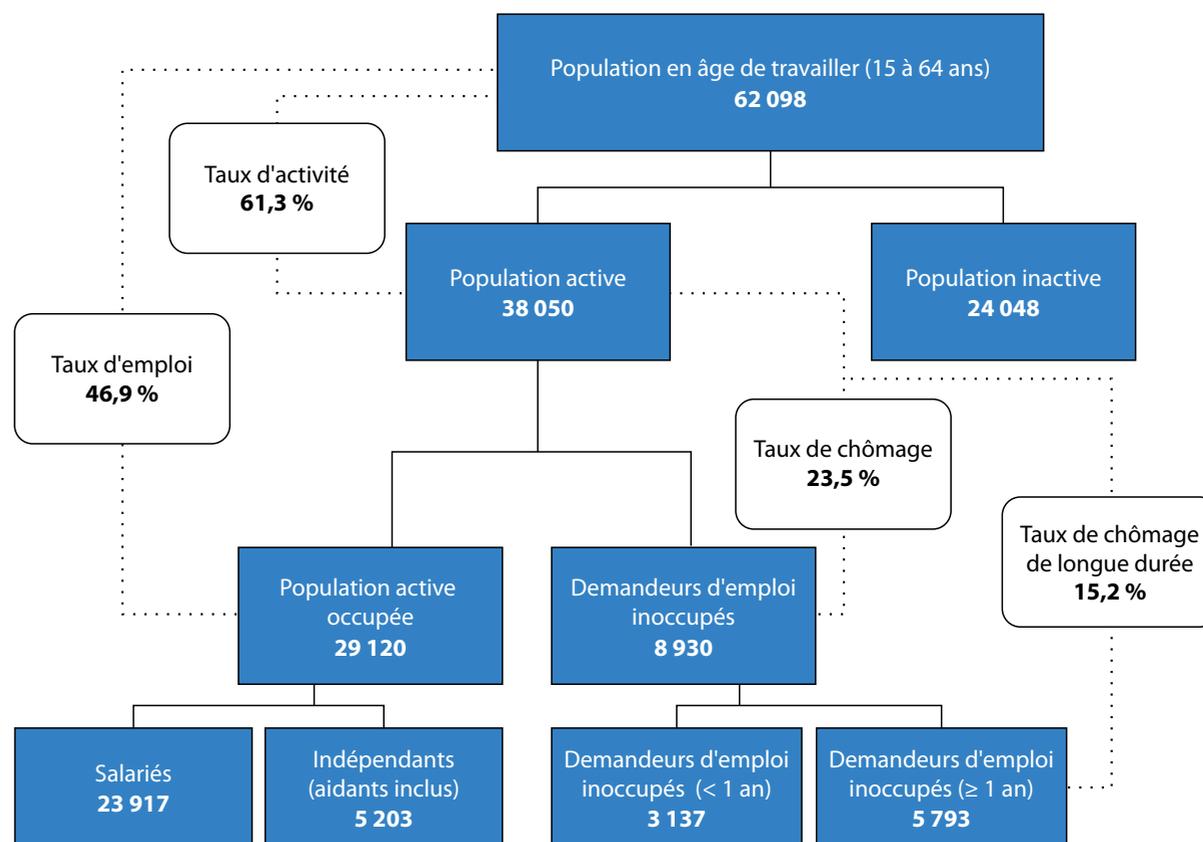
10 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à MSJ, quel que soit leur lieu de scolarisation.

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Molenbeek-Saint-Jean, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 38 050 habitants de Molenbeek-Saint-Jean, soit un peu moins de deux tiers des 62 098 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, 77 % sont en emploi et 23 % sont inscrits auprès d'Actiris comme « **demandeur d'emploi inoccupé** » (DEI). Parmi ces personnes au chômage, les deux tiers le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.



Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

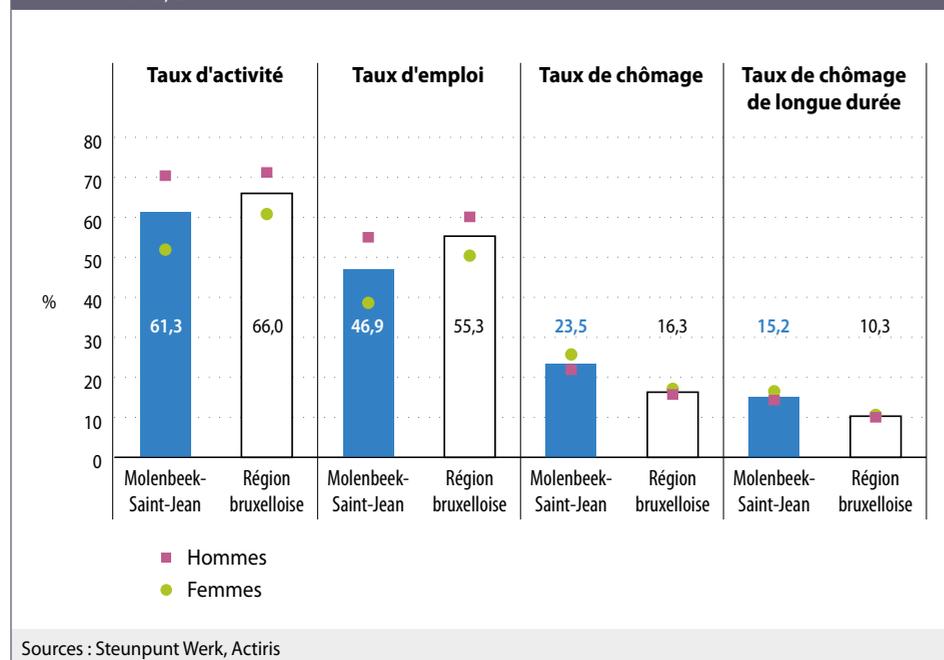
5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** (15-64 ans) est moins élevé à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise, avec une différence nettement plus marquée pour les femmes (52 % à Molenbeek-Saint-Jean contre 61 % pour la Région). Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée¹¹) est bien plus élevé à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau de la Région, pour les deux sexes mais de façon un peu plus marquée pour les femmes. Enfin, le **taux d'emploi** est plus faible dans la commune avec ici également une différence plus importante concernant les femmes.

De manière générale, la situation des Molenbeekois sur le marché du travail est défavorable : il s'agit de la commune avec le plus faible **taux d'activité**, le plus faible **taux d'emploi** et le plus haut **taux de chômage** de la Région. Par ailleurs, il s'agit aussi d'une commune où les **inégalités de genre** du point de vue de ces indicateurs sont particulièrement élevées **5-2**.

Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) résidant à Molenbeek-Saint-Jean est un peu plus élevé qu'au niveau régional, ce qui pourrait témoigner d'une moindre propension des jeunes Molenbeekois à poursuivre des études supérieures. Les taux d'activité, tant des 25-49 ans que des 50-64 ans, sont par contre inférieurs à ceux de la Région, et l'écart est plus important chez les plus âgés. Pour les jeunes adultes de Molenbeek-Saint-Jean qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi est encore plus difficile que dans la Région en général : leur **taux de chômage** atteint 29 %, soit plus d'un jeune sur 4. Les taux de chômage des 25-49 ans et des 50-64 ans sont importants également, et plus élevés qu'à l'échelle régionale. L'écart entre les taux de chômage à Molenbeek-Saint-Jean et dans la Région augmente avec l'âge : chez les 50-64 ans, l'écart est de 8 points de pourcentage. Le **taux d'emploi** des 15-24 ans est proche de celui de la Région et résulte donc d'un taux d'activité supérieur à la moyenne combiné à un taux de chômage qui l'est également. Les taux d'emploi des 25-49 ans et des 50-64 ans sont par contre moins élevés à Molenbeek-Saint-Jean **5-3**.

5-2 Taux d'activité, d'emploi, de chômage et de chômage de longue durée par sexe, 2019



5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale	Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale	Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	26,2	25,1	18,7	19,2	28,8	23,6
25 - 49 ans	73,6	77,0	57,3	65,3	22,1	15,1
50 - 64 ans	62,6	69,2	46,8	57,0	25,3	17,6
Total	61,3	66,0	46,9	55,3	23,5	16,3

Source : Steunpunt Werk

11 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

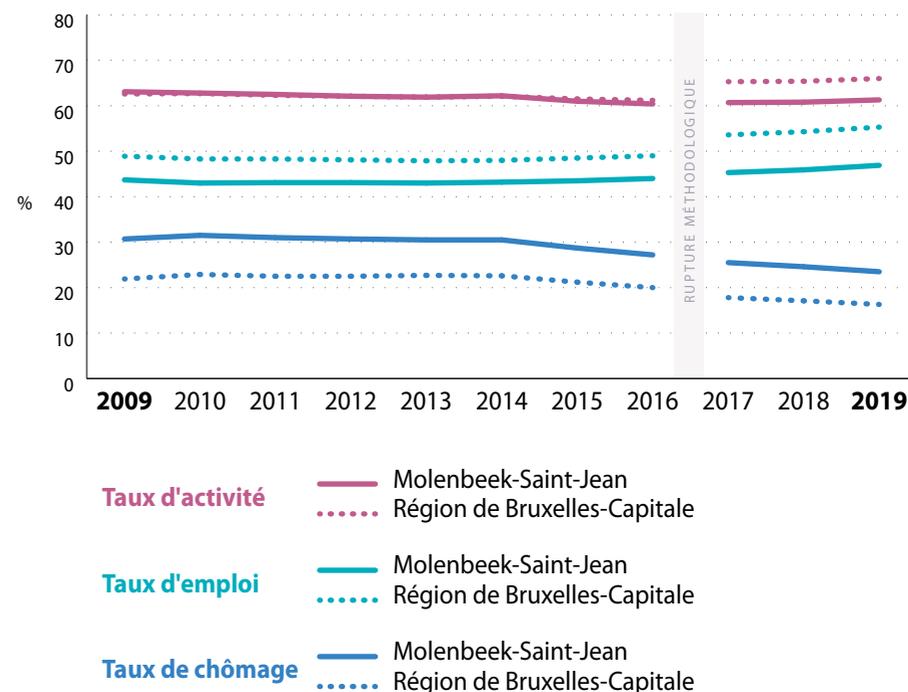
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série est à souligner sur la figure 5-4 : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé. On remarque qu'à Molenbeek-Saint-Jean, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact très faible. En effet, seuls 248 résidents de la commune travaillent dans des institutions européennes ou internationales en 2021¹², soit moins d'un pourcent du total des actifs.

Outre cette rupture de série, le **taux d'activité** a très légèrement baissé dans la commune entre 2017 et 2019. Sur la même période, le **taux d'emploi** a légèrement progressé.

Hormis l'effet de la rupture de série sur le **taux de chômage** (cf. supra), celui-ci a baissé à partir de 2015 à Molenbeek-Saint-Jean comme en Région bruxelloise. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais cette baisse s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales). Cela explique en partie une baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

5-4

Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019

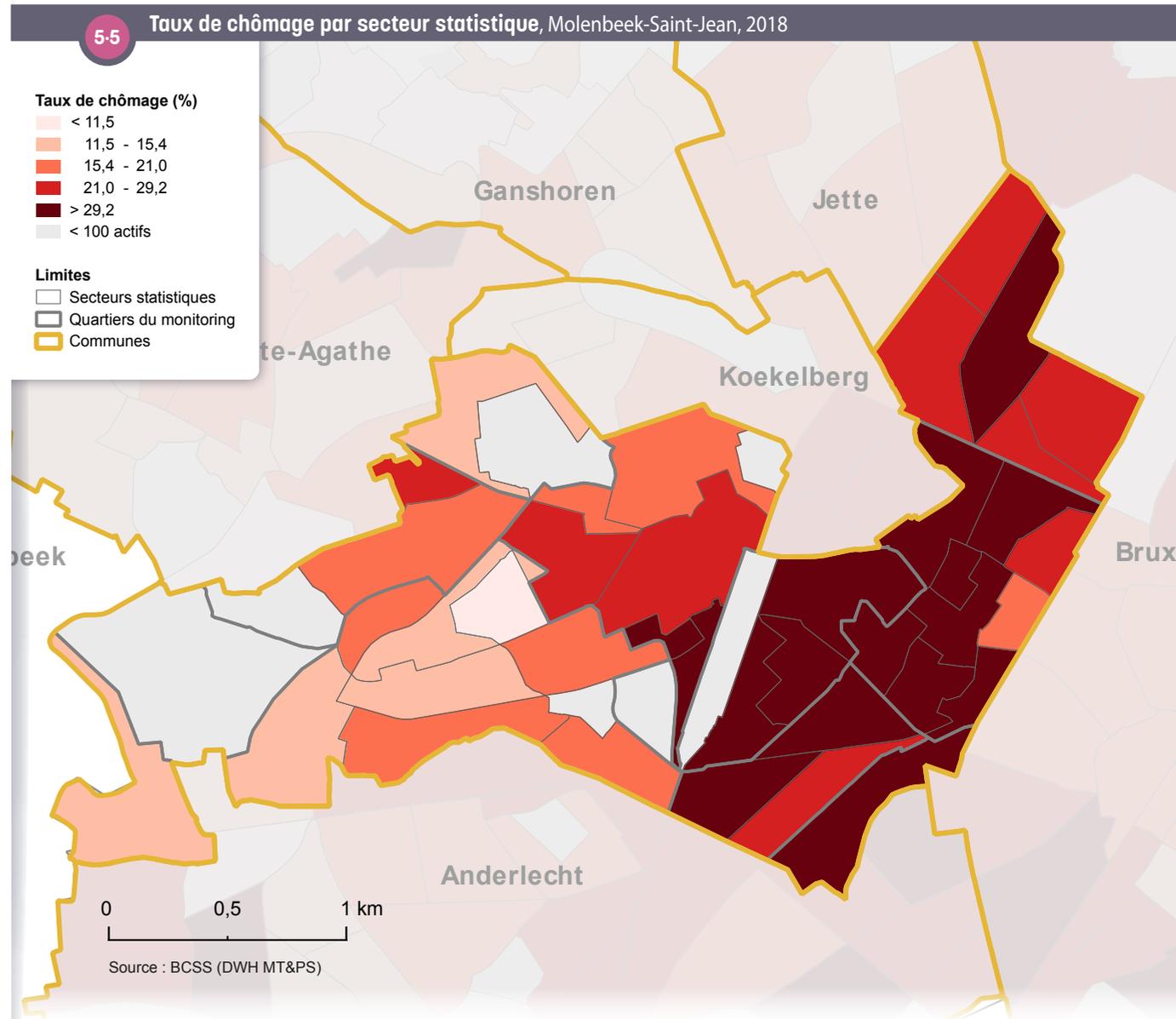


Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

12 Source: IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

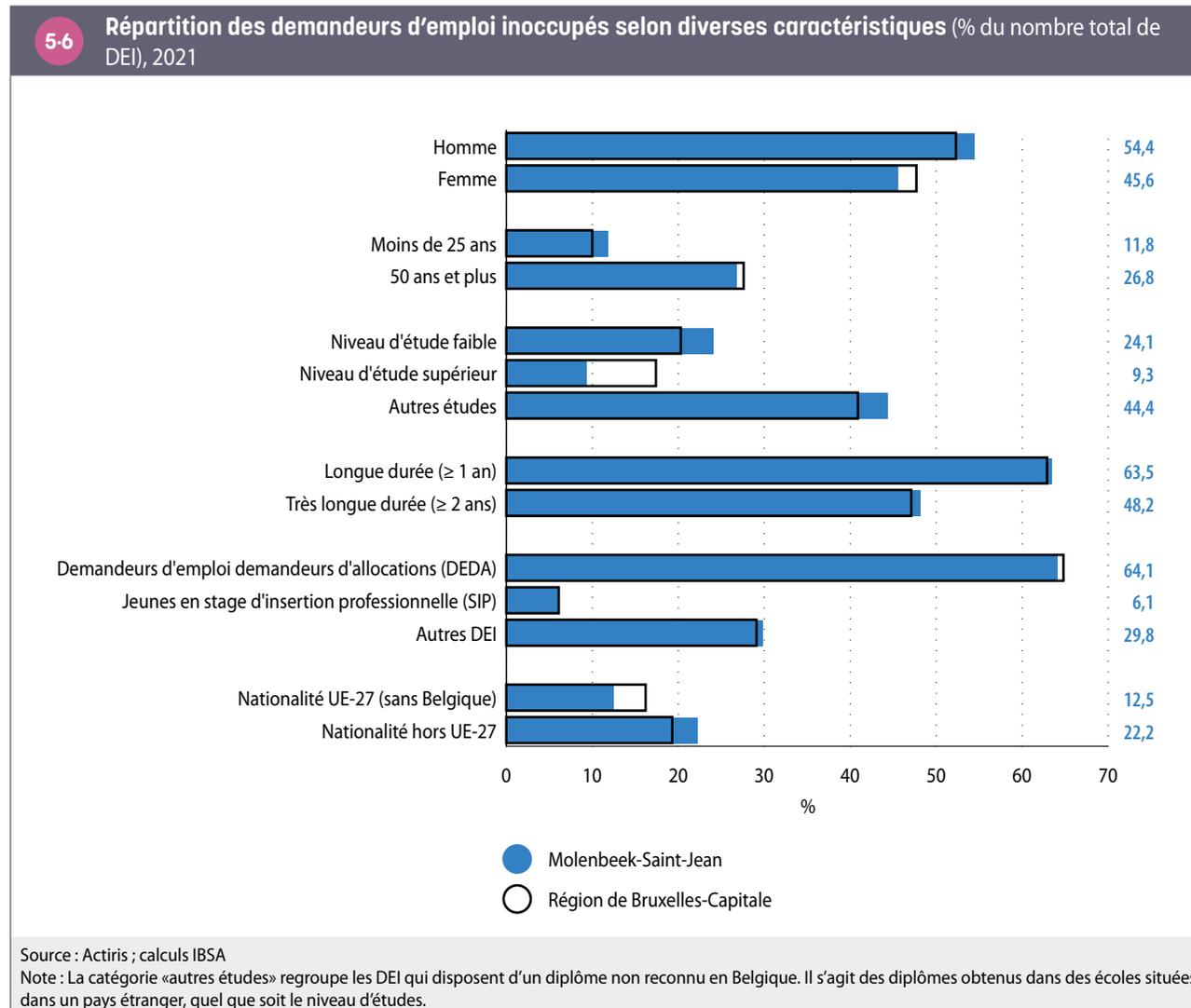
Les **taux de chômage** varient sur le territoire communal **5-5**. Ils sont globalement plus élevés à l'est de la ligne de chemin de fer et plus faibles à l'ouest, à l'exception du **secteur** juste à l'ouest de la Gare (Marie-José Blocs). Dans la partie est, deux secteurs, situés le long du canal, présentent des taux relativement faibles par rapport aux secteurs voisins. Le taux de chômage varie de 12 % (secteur Benes¹³) à plus de 40 % (secteurs Brunfaut et Marie-José).



¹³ Le taux de chômage est encore plus faible dans le secteur Daring (3 %), mais il s'agit d'un secteur très peu peuplé.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** - inscrits chez Actiris - diffère à Molenbeek-Saint-Jean et au niveau de la Région **5-6**. Les DEI de la commune ont plus fréquemment un niveau d'étude faible ou un diplôme non reconnu en Belgique que les DEI de la Région. Par ailleurs, ils sont un peu plus fréquemment de nationalité non européenne (22 % des DEI de la commune, contre 19 % de ceux de l'ensemble de la Région) et sont plus fréquemment des hommes. Le chômage est un peu plus fréquemment de longue durée et les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés par rapport aux DEI de l'ensemble de la Région.

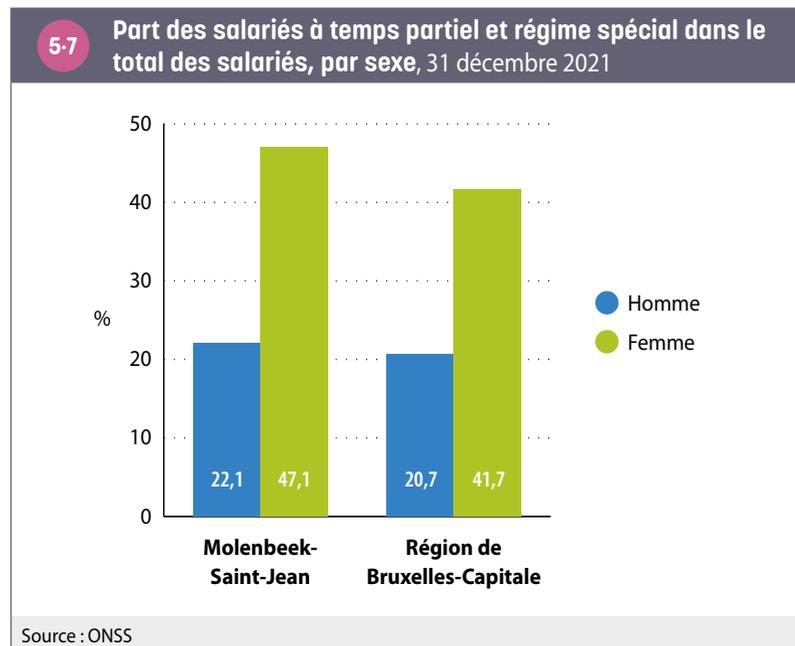


5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS MOLENBEEKOIS

En 2019, 23 917 résidents molenbeekois sont salariés. Parmi eux, 15 % travaillent dans leur commune de résidence et 85 %, en dehors de celle-ci¹⁴. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Molenbeek-Saint-Jean, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Molenbeek-Saint-Jean.

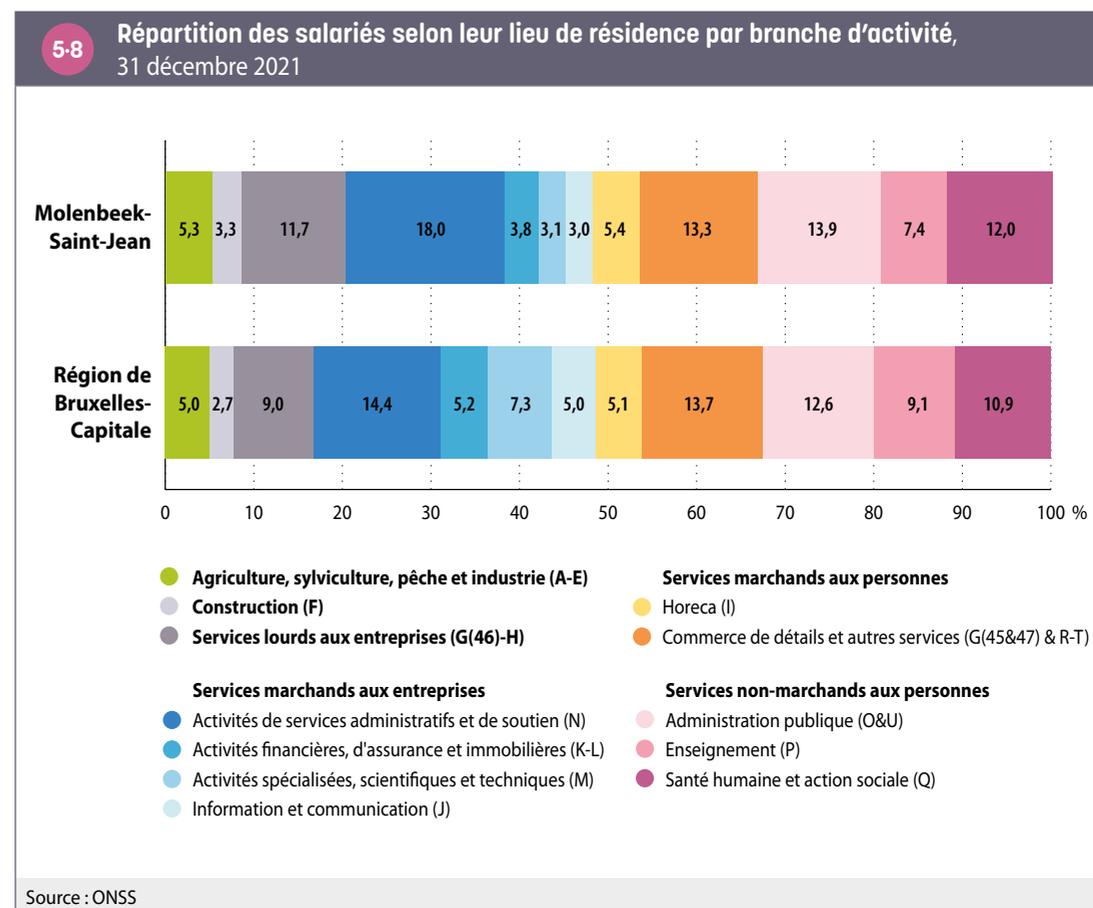
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Molenbeek-Saint-Jean comme à l'échelle régionale, le travail à temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. En outre, le temps partiel est plus fréquent parmi les salariés molenbeekois que parmi l'ensemble des salariés de la Région, en particulier parmi les femmes. En effet, 47 % des femmes salariées et 22 % des hommes salariés sont à temps partiel à Molenbeek, contre respectivement 42 % et 21 % dans la Région **5-7**. Comme pour d'autres aspects du marché du travail (voir plus haut), les différences selon le genre (en défaveur de l'emploi féminin) sont plus marquées à Molenbeek-Saint-Jean.



Les branches d'activités des salariés molenbeekois

La répartition des salariés molenbeekois par branche d'activité présente quelques différences avec la situation régionale. Les salariés de la commune sont ainsi moins fréquemment occupés dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'information et communication, de l'enseignement, et des activités financières d'assurance et immobilières. Ils sont par contre plus fréquemment occupés dans les secteurs des activités de **services administratifs et de soutien** ou dans les **services lourds aux entreprises** **5-8**. De manière générale, les salariés molenbeekois sont moins fréquemment occupés dans des secteurs qui, à l'échelle de la Région, emploient des travailleurs plus hautement qualifiés.



14 Source : Steunpunt Werk.

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Molenbeek-Saint-Jean, 2019



5 203

sièges sociaux
assujettis à la TVA



1 650

unités locales
d'établissement



26 670

salariés



5 392

indépendants



0

emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire molenbeekois, en 2019, on dénombre 5 203 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 1 650 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹⁵. Ces établissements accueillent 26 670 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 5 392 indépendants exercent leur activité à Molenbeek-Saint-Jean¹⁶ 6-1. Enfin, la commune n'accueille aucun emploi dans les institutions internationales.

15 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

16 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Molenbeek-Saint-Jean ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- la part d'indépendants y est plus élevée (17 % des actifs occupés à Molenbeek-Saint-Jean sont indépendants, contre 13 % dans la Région);
- les ouvriers sont, en proportion, un peu plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise, à l'inverse des fonctionnaires ;
- la part des femmes parmi les salariés est supérieure.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	16,8 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	23,4 %	20,1 %
Part des employés	61,0 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	15,6 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	54,5 %	51,2 %
Part des hommes	45,5 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises à Molenbeek-Saint-Jean, la commune accueille, en proportion du nombre d'habitants, nettement moins d'entreprises que l'ensemble de la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de **sièges sociaux** ou d'**unités d'établissement**. Le nombre

d'unités d'établissement est, en proportion, presque deux fois moins important dans la commune.

Par ailleurs, l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est plus faible à Molenbeek-Saint-Jean que pour la Région bruxelloise dans son ensemble **6.3**.

La répartition des établissements de la commune selon le nombre de salariés est assez similaire à celle de l'ensemble des établissements bruxellois. Près de deux tiers des établissements sont de petite taille (moins de 5 salariés) et les établissements de 50 salariés ou plus sont assez rares, de l'ordre de 5 % des établissements.

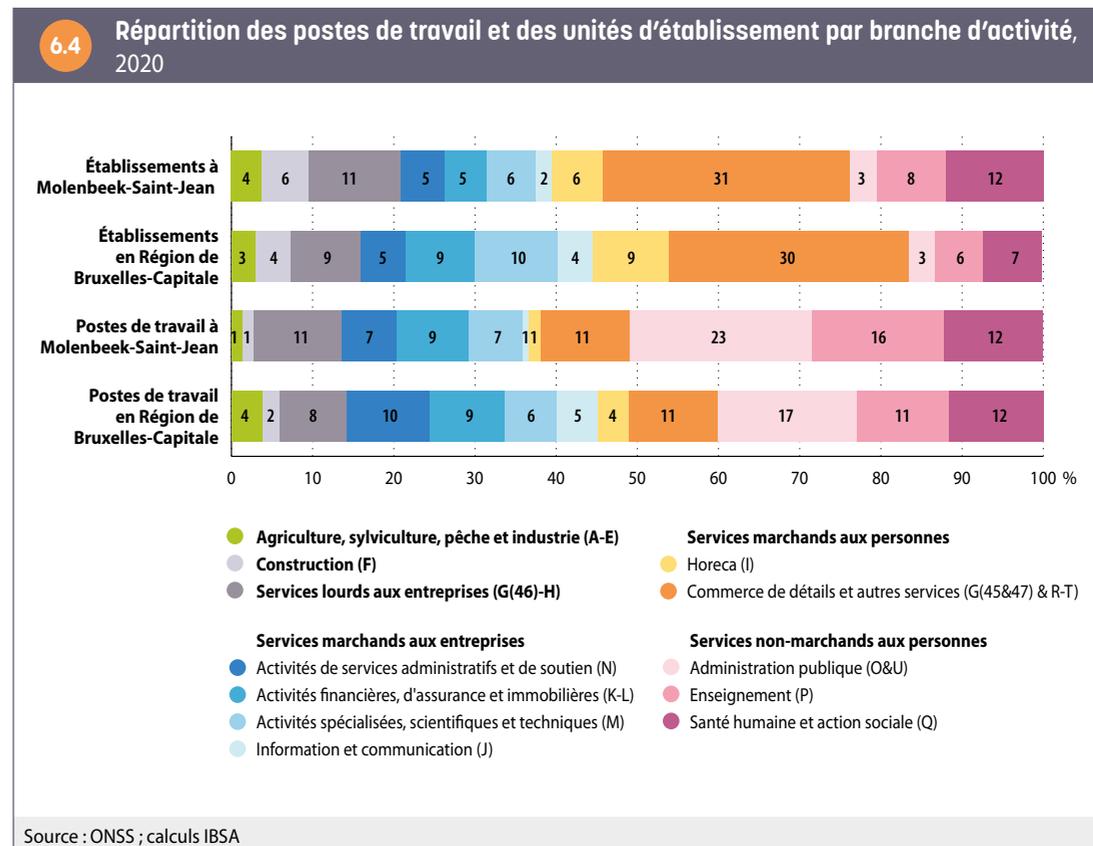
6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020	Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	53,3	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	17,0	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	2,6 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	65,9 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	13,5 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	16,0 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	3,4 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	1,3 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécificités sectorielles, qui sont plus importantes en termes de postes de travail que d'établissements **6.4** :

- Plusieurs secteurs d'activité sont surreprésentés dans la commune.
 - Le secteur des administrations publiques est le principal secteur de la commune en termes de nombre de postes de travail (23 % des postes de travail dans la commune). Il est surreprésenté dans la commune par rapport à son importance régionale. Néanmoins, le secteur n'est pas surreprésenté en termes de nombre d'établissements. L'importance de ce secteur dans la commune s'explique en partie par la présence du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est un employeur important.

- Le secteur de l'enseignement, deuxième secteur le plus important dans la commune en termes d'emplois, est également surreprésenté. Il constitue 16 % des postes de travail.
- Les emplois du secteur des **services lourds aux entreprises** sont aussi surreprésentés dans la commune. À Molenbeek-Saint-Jean, ce secteur est essentiellement composé (à 75 %) d'emplois dans le sous-secteur du transport de voyageurs. Ceci s'explique par la présence sur le territoire de la commune de dépôts de bus, métro et tram de la STIB.
- D'autres secteurs d'activité sont par contre sous-représentés. Il s'agit de secteurs appartenant aux services marchands aux entreprises, comme le secteur de l'information et de la communication ou le secteur des **activités de service administratifs et de soutien**. L'Horeca est également sous-représenté dans la commune.



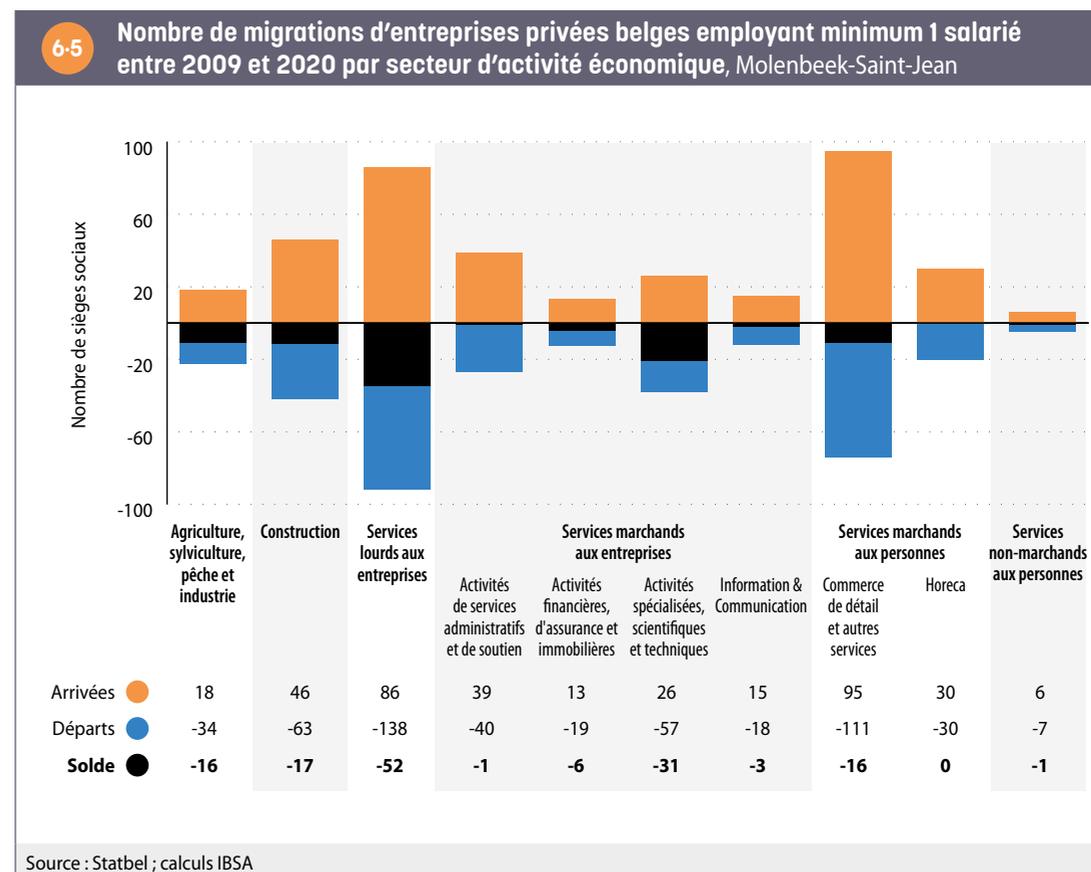
6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, comme dans le cas des autres communes bruxelloises, le **solde migratoire d'entreprises** de Molenbeek-Saint-Jean est négatif (-143 entreprises, soit -13 pour 1 000). Molenbeek-Saint-Jean a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié¹⁷ ; 374 entreprises se sont installées à Molenbeek-Saint-Jean alors que 517 ont quitté la commune sur la période 2009-2020. Molenbeek-Saint-Jean est la troisième commune bruxelloise avec le solde (pour 1 000 entreprises) le plus faible.

Les soldes migratoires d'entreprises de Molenbeek-Saint-Jean sont négatifs dans tous les secteurs, sauf dans l'Horeca, où il est nul. Les soldes les plus négatifs concernent le secteur des **services lourds aux entreprises** et des activités spécialisées, scientifiques et techniques **6-5**. Ceci témoigne de la difficulté des tissus urbains présents à Molenbeek à retenir les entreprises.

Si on distingue les migrations des entreprises de Molenbeek-Saint-Jean en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), la commune connaît à la fois :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-57 entreprises, soit -5 pour 1000 entreprises) ;
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-86 entreprises, soit -8 pour 1000 entreprises).



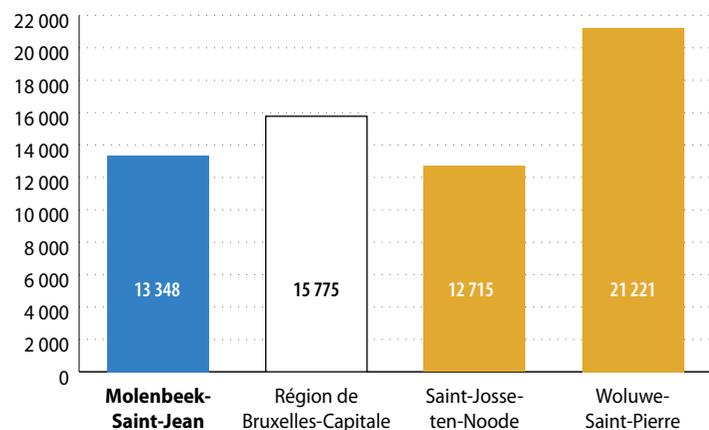
¹⁷ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu équivalent médian par habitant après impôt](#)¹⁸ s'élève à 13 348 euros à Molenbeek-Saint-Jean pour l'année 2019, soit 15 % en-dessous de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé [7-1](#).

7-1 Revenu équivalent médian après impôt par habitant, en euros, revenus 2019



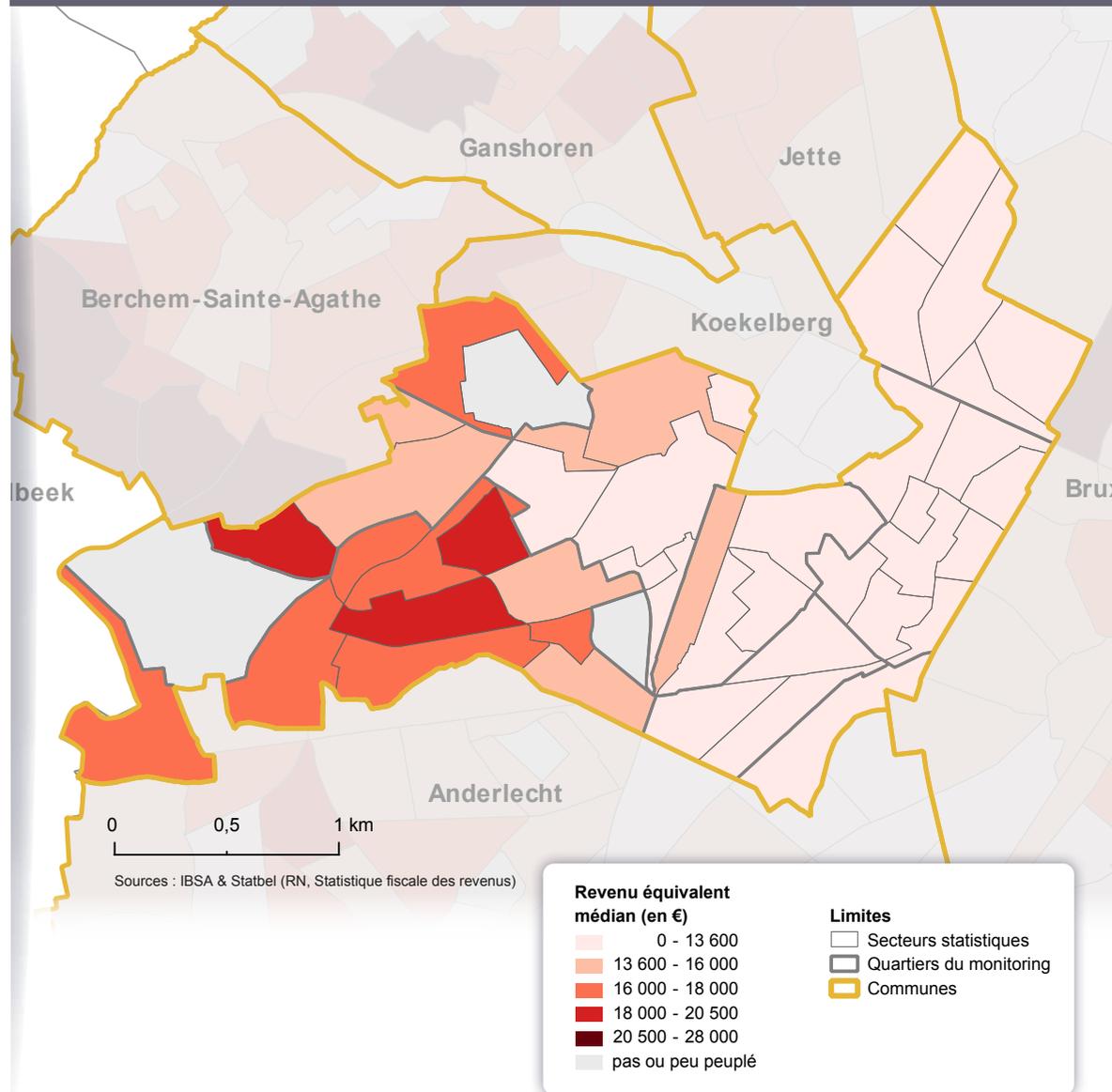
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les [revenus équivalents médians après impôt](#) varient sur le territoire molenbeekois [7-2](#). Molenbeek s'étend de la [première](#) à la [deuxième couronne](#), avec des situations socio-économiques différentes selon les secteurs. Dans la moitié est de la commune, notamment le long du canal, les revenus médians

18 Dans ce chapitre, les termes « revenu médian » ou « revenu équivalent médian » sont utilisés aléatoirement pour désigner « revenu équivalent médian par habitant après impôt ».

7-2

Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Molenbeek-Saint-Jean, en euros, revenus 2019



sont très faibles. Ils sont très faibles à faibles dans le centre de la commune et sont en général plus élevés dans la partie ouest (7-2). La commune accueille certains des secteurs avec les revenus médians les plus faibles de la Région : parmi les 5 secteurs bruxellois où ces revenus médians sont les plus faibles, trois se situent à Molenbeek-Saint-Jean (Brunfaut, Sippelberg et Centre). Aucun secteur de la commune n'indique un revenu médian supérieur à 20 000 euros.

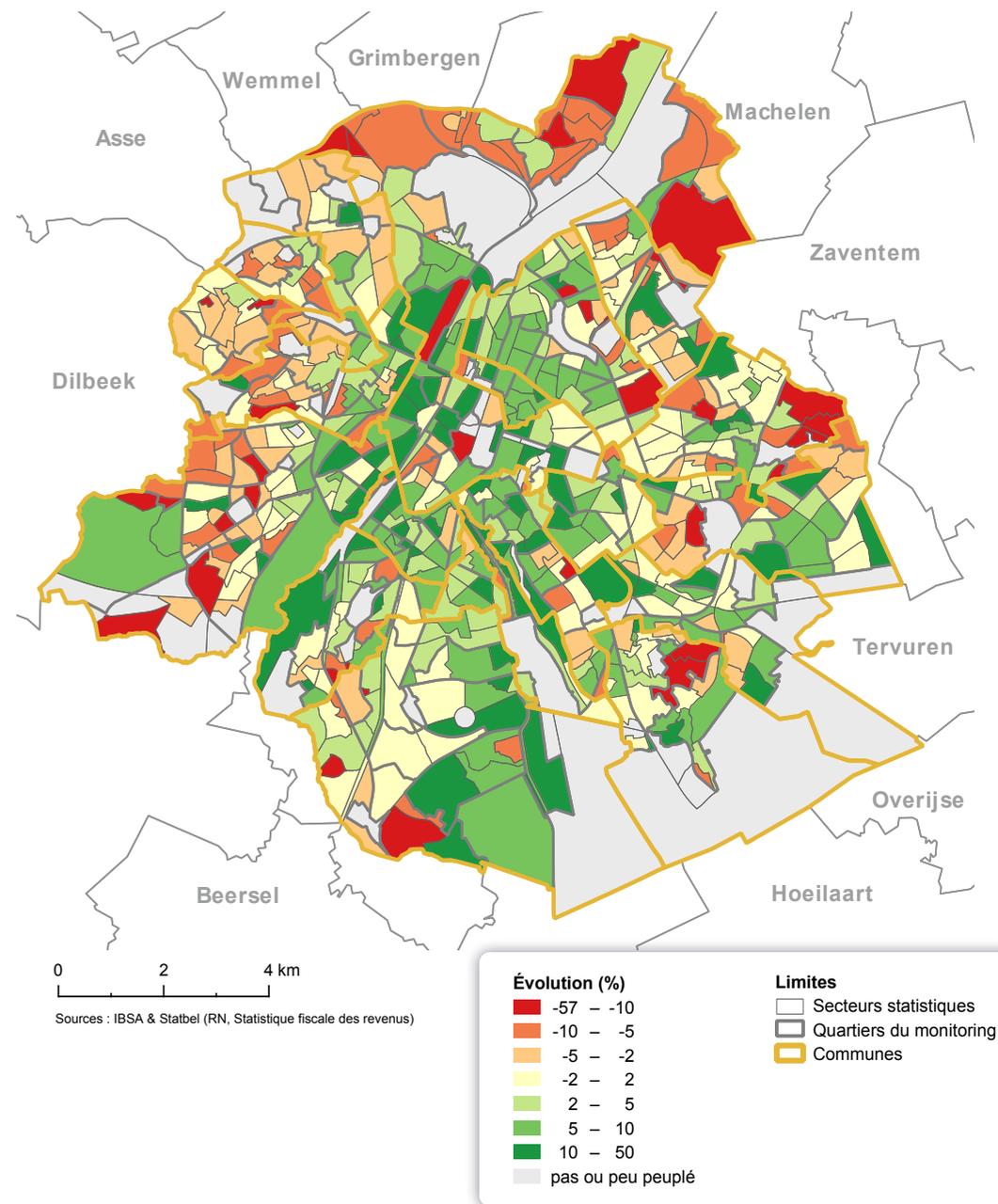
La carte 7-3 représente l'évolution des revenus en termes réels¹⁹ par secteur statistique entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du revenu équivalent médian est observée en première couronne urbaine (dont l'est de Molenbeek-Saint-Jean fait partie) en particulier le long du canal au niveau du croissant pauvre (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la deuxième couronne est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux²⁰.

La situation de Molenbeek-Saint-Jean correspond bien à cette description de la tendance régionale. Les secteurs statistiques de l'est de la commune, à proximité du canal, connaissent globalement des augmentations du revenu médian. Dans l'ouest de la commune, en deuxième couronne, la majorité des secteurs connaît une diminution du revenu médian. Dans la commune, les secteurs qui connaissent une baisse du revenu médian accueillent, ensemble, près de la moitié de la population.

Les évolutions de revenus au sein d'un secteur statistique / quartier peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7-3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



19 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

20 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le [coefficient de Gini](#), est moins élevé à Molenbeek-Saint-Jean qu'en moyenne dans les 19 communes [7.4](#).

7.4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Molenbeek-Saint-Jean	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,38	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,30	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

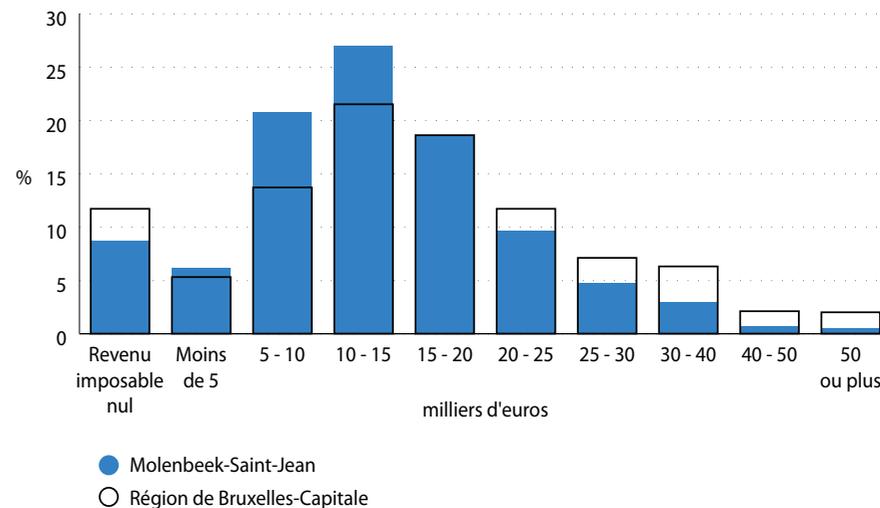
Les personnes avec des [revenus équivalents après impôt](#) compris entre 5 000 et 15 000 euros par an sont surreprésentées à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la situation régionale globale. Plus de la moitié de la population communale a un revenu équivalent dans cette tranche. Les personnes dont les revenus sont supérieurs à 15 000 euros sont quant à elles sous-représentées dans les différentes classes, et cette sous-représentation s'accroît à mesure que les tranches de revenus augmentent [7.5](#).

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul à Molenbeek-Saint-Jean est moins élevée qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le revenu d'intégration sociale et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc. À Molenbeek, les travailleurs des institutions internationales sont rares (moins d'un pourcent des actifs, contre 7 % à l'échelle régionale).

Les différentes catégories de contribuables mentionnées au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des [revenus équivalents](#) très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Les personnes dans cette classe de revenus sont légèrement surreprésentées à Molenbeek-Saint-Jean. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la [statistique fiscale](#) (cf. glossaire).

7.5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Molenbeek-Saint-Jean comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes ⁷⁻⁶. C'est le cas pour tous les types de ménages, sauf pour les personnes isolées : à Molenbeek-Saint-Jean comme à l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins. C'est dans les couples avec enfant(s) que l'écart entre sexes est le plus important, à Molenbeek-Saint-Jean comme pour l'ensemble de la Région. Les revenus médians à Molenbeek-Saint-Jean sont inférieurs à ceux de la Région, quels que soient le sexe et le type de ménage.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

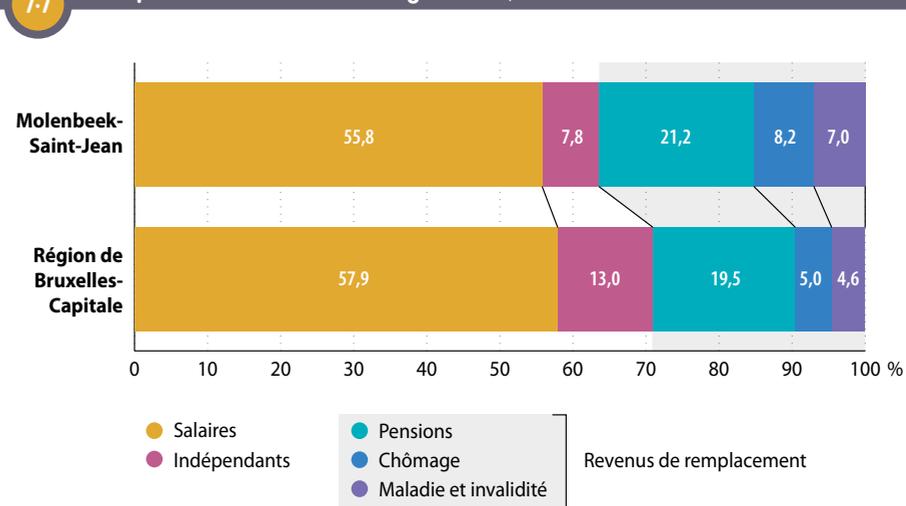
	Molenbeek-Saint-Jean			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	16 298	17 514	16 933	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	20 981	16 924	19 347	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	20 707	14 790	18 688	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	17 272	16 320	16 493	21 221	18 032	18 495
Total	19 596	16 240	17 950	21 751	18 408	19 886

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
 • Les déclarants avec un revenu imposable (corrigé du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
 • La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source des revenus fiscaux (avant impôt) en 2019 indique que la part des revenus issus du travail salarié est légèrement plus faible à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale (56 % et 58 %). La part des revenus issus du travail indépendant est, quant à elle, nettement moins importante dans la commune (8 % contre 13 %). Les revenus du travail (salarié ou indépendant) représentent donc une part moins importante dans le revenu net globalisé à Molenbeek-Saint-Jean que dans la Région. La part des revenus des allocations de chômage est, quant à elle, plus importante à Molenbeek-Saint-Jean (8 % contre 5 % dans la Région). Il en va de même pour les revenus liés aux indemnités de maladies et invalidité (7 % contre 5 %). Enfin, la part des revenus des pensions est également un peu plus importante Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région (21 % contre 19,5 %) ⁷⁻⁷.

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Quel que soit le type de revenu de remplacement ou d'allocation considéré, la part de bénéficiaires dans la population est plus élevée à Molenbeek qu'au sein de la Région **7-8**. Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 11 % perçoivent un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)**, 11 % une allocation de chômage, 6 % une indemnité d'invalidité, et 3 % une allocation aux personnes handicapées. La différence avec la Région est particulièrement marquée en ce qui concerne la part de personnes percevant un RIS ou ERIS. Parmi les jeunes de 18-24 ans, la proportion de personnes percevant le RIS (ou ERIS) atteint 29 %, soit près de deux fois plus qu'à l'échelle de la Région.

Quel que soit le groupe d'âge, Molenbeek-Saint-Jean est la commune avec la plus grande part de personnes percevant un RIS ou un ERIS dans la population.

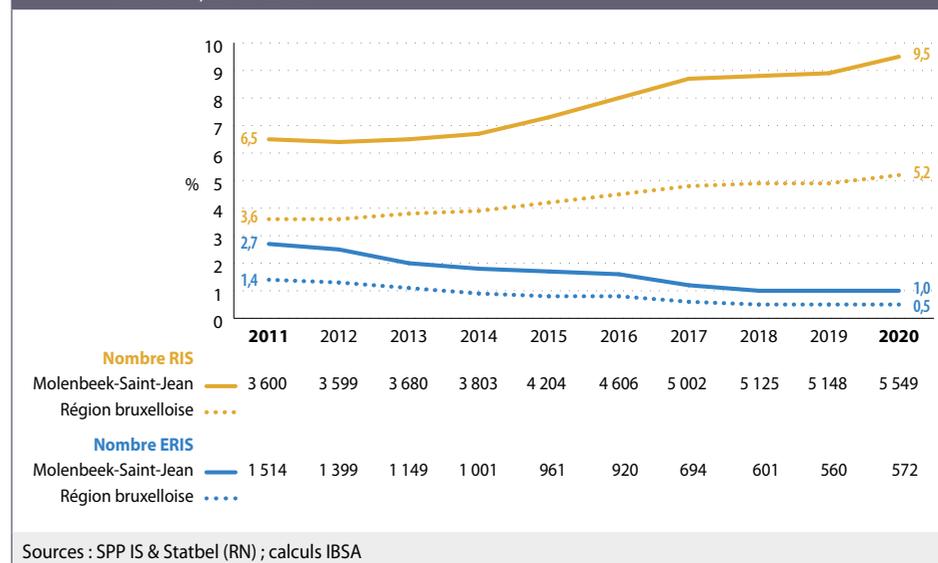
	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale		
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	8 946	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	2 559	16,3	28,6	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	312	11,8	3,5	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	58 738	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	6 509	9,1	11,1	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	6 417	17,6	10,9	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	3 643	3,4	6,2	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	1 606	2,3	2,7	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	11 281	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	2 085	12,8	18,5	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	1 093	8,7	9,7	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

Par ailleurs, la part de personnes âgées de 65 ans et plus percevant la GRAPA y atteint 18,5 %, contre 13 % pour la Région bruxelloise. Enfin, 10 % des Molenbeekois de cet âge bénéficient d'une allocation aux personnes handicapées, contre 6 % pour la Région **7-8**.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) indique une augmentation entre 2011 et 2020, plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise **7-9**. L'augmentation à Molenbeek-Saint-Jean est particulièrement visible entre 2014 et 2017²¹. Une certaine stagnation lui succède, avant de réaugmenter dans le cadre de la crise du Covid-19.

7-9 Évolution de la part des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent dans la population âgée de 18 à 64 ans, en moyenne annuelle, 2011-2020



Le nombre et la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** ont diminué durant la période 2011-2020 (avant la guerre en Ukraine), de façon un peu plus importante qu'au niveau de l'ensemble de la Région. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en

²¹ Cette augmentation est probablement en partie la conséquence de réformes relatives aux allocations d'insertion de l'ONEM limitées désormais à 3 ans et ayant résulté en de nombreuses exclusions du droit à ces allocations. Une partie de ces personnes se sont tournées vers le CPAS.

matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 41 135 personnes bénéficient du droit à une [intervention majorée](#) à Molenbeek-Saint-Jean en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 42 % de la population. Il s'agit d'un pourcentage élevé, largement supérieur à celui de la Région dans son ensemble (26,5 %). En examinant les pourcentages de [BIM](#) par groupe d'âge, il apparaît que ceux-ci sont supérieurs à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la Région pour tous les groupes d'âge. Parmi les jeunes de moins de 24 ans et les plus âgés (65 ans et plus), près de la moitié sont BIM [7-10](#).

7-10

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Molenbeek-Saint-Jean			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	6 981	6 463	13 444	48,0	47,7	47,9	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	2 231	2 312	4 543	50,2	51,4	50,8	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	7 860	9 757	17 617	31,3	39,6	35,4	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	2 236	3 295	5 531	47,1	50,4	49,0	30,6	35,3	33,4
Total	19 308	21 827	41 135	39,5	44,3	41,9	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)

(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Après un déficit en 2015, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a enregistré un excédent dans le budget ordinaire de 2016 à 2019, avec des recettes supérieures aux dépenses. Au cours des années 2015-2017, le solde s'est amélioré, principalement en raison de l'augmentation des recettes. En revanche, le solde s'est détérioré de 2018 à 2020, essentiellement du fait de la croissance des dépenses. Le budget ordinaire et le résultat cumulé ont par conséquent été négatifs en 2020.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne moins élevées à Molenbeek-Saint-Jean pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. La dette moyenne par habitant dépassait en revanche celle des 19 communes réunies **8-1**.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	Molenbeek-Saint-Jean	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 513	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 502	1 886
Dette en euros par habitant	1 882	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	257	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La somme des **fonds et dotations**²² constitue la principale source de **recettes** de Molenbeek-Saint-Jean. La part de cette source est supérieure à celle des 19 communes réunies (55 % contre 38 %, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 30 % des recettes de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, tandis que les autres fonds et dotations représentent 25 % **8-2**. La réforme de la dotation générale en 2017 a entraîné une nette augmentation du montant total des fonds et des dotations pour Molenbeek-Saint-Jean à partir de 2017, renforçant ainsi la compensation par les dotations régionales de la baisse des revenus propres de la commune. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale de Molenbeek-Saint-Jean au cours de la période 2015-2020 est parmi les plus élevées des 19 communes, tandis que les autres fonds et dotations rapportent un montant par habitant tout juste inférieur à celui de l'ensemble des 19 communes (tiré vers le haut par la ville de Bruxelles).

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**²³ représentent la deuxième plus grande source de recettes pour Molenbeek-Saint-Jean. Leur part dans les recettes ordinaires est inférieure à celle des 19 communes réunies (24 % contre 29 %, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont inférieures à celles des 19 communes, bien que le pourcentage des centimes additionnels sur le précompte immobilier ait dépassé la moyenne régionale en 2016. Ce rendement inférieur pourrait s'expliquer, entre autres, par une plus faible densité de bureaux et une part plus élevée de logements sociaux.

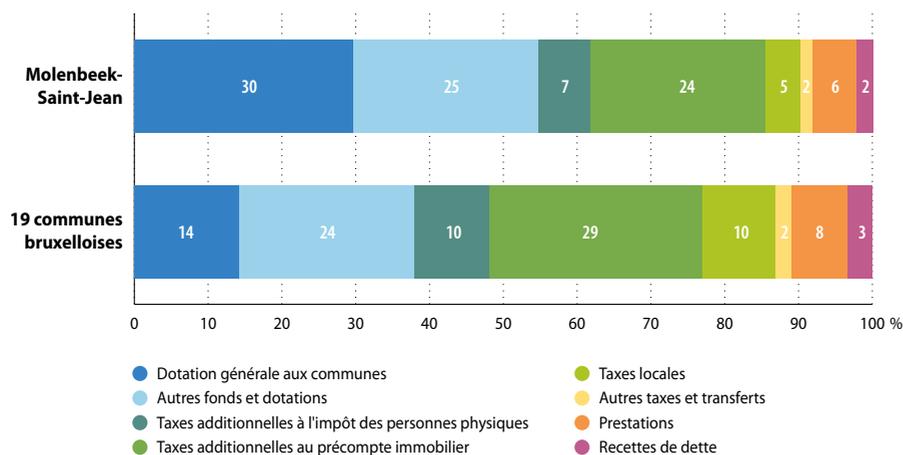
Les recettes issues des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**²⁴ (7 %), des **prestations** (6 %) et des **taxes communales** (5 %) constituent également d'importantes sources de revenus pour la commune. Leur part est cependant inférieure à celle des 19 communes. Comme dans la plupart des autres communes du nord-ouest et du centre de la région, les recettes provenant de l'impôt des personnes physiques par habitant sont relativement faibles à Molenbeek-Saint-Jean. Le revenu médian y est en effet plus élevé qu'au niveau régional (voir chapitre **7**, Revenus).

22 Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

23 Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

24 Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

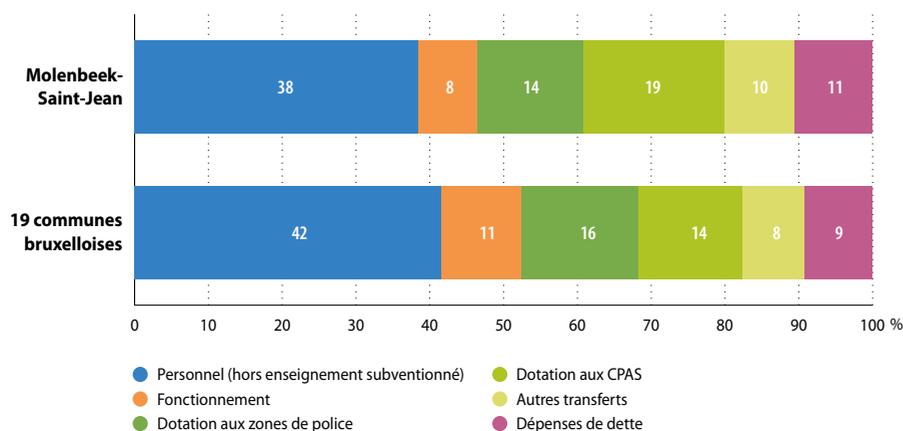
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



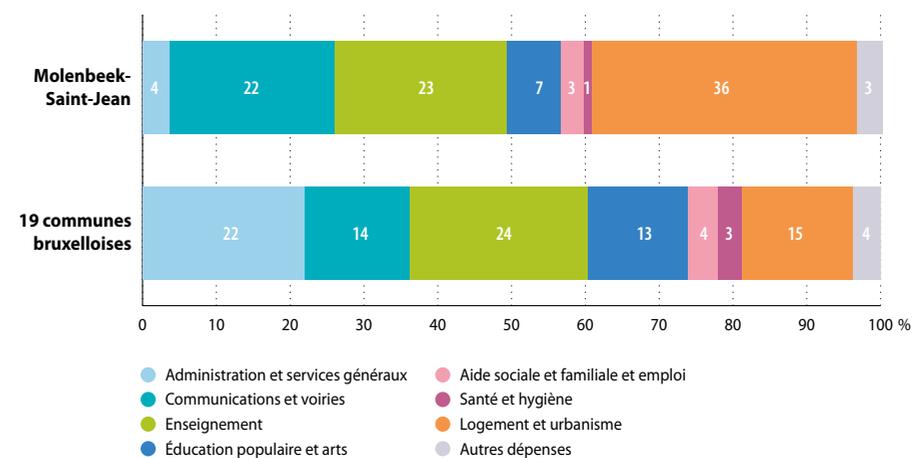
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 38 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes **8-3**. La dotation au CPAS, les autres transferts et les dépenses de dette sont relativement plus élevés à Molenbeek-Saint-Jean que dans les 19 communes réunies, contrairement à la dotation à la zone de police et aux dépenses de fonctionnement.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines du logement et de l'urbanisme (36 %), de l'enseignement (23 %) et des communications et des voiries (22 %) ont représenté une part importante des investissements de Molenbeek-Saint-Jean au cours de la période 2015-2020. L'administration et les services généraux représentent en revanche une part relativement plus faible des investissements de Molenbeek-Saint-Jean pendant cette période (4 %, contre 22 % pour les 19 communes) **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 10 672 bâtiments (8 353 résidentiels et 2 319 non résidentiels) et 40 008 logements sont recensés à Molenbeek-Saint-Jean, dont 3 145 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 673 euros à Molenbeek-Saint-Jean, contre 739 euros à l'échelle régionale²⁵. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²⁶.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

Maisons 2 façades et immeubles à appartements composent l'essentiel du bâti résidentiel de la commune. En effet, à Molenbeek-Saint-Jean, parmi les 8 353 bâtiments résidentiels, 65 % sont des maisons deux façades²⁷ et 32 % des immeubles à appartements. Les immeubles à appartements sont nettement plus fréquents dans la commune qu'au sein de l'ensemble de la Région. Les maisons 3 façades sont peu fréquentes dans la commune, et les maisons 4 façades y sont quasiment absentes **9.1**.

9.1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Molenbeek-Saint-Jean	65 %	2 %	0,6 %	32 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

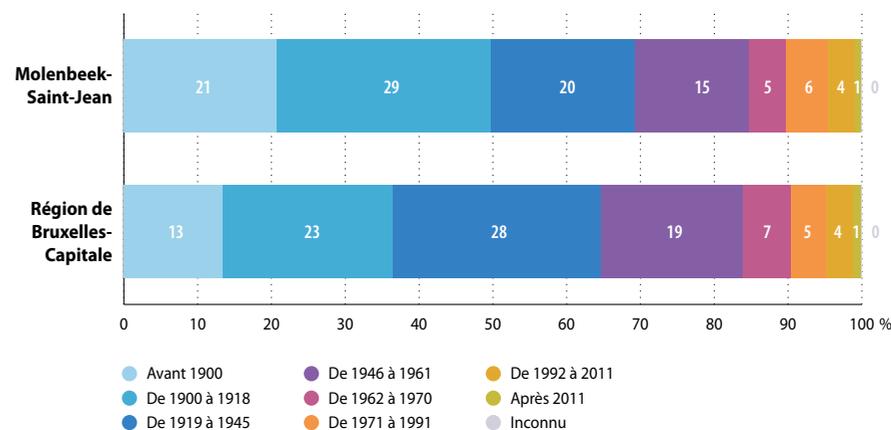
²⁵ SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

²⁶ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

²⁷ Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

Molenbeek-Saint-Jean est une commune située en partie en **première couronne** (urbanisée de façon précoce), en partie en **deuxième couronne**. Ceci implique une diversité dans l'âge de construction du bâti. Néanmoins, les bâtiments anciens, construits avant 1900 ou entre 1900 et 1918 sont surreprésentés dans la commune par rapport à l'ensemble de la Région : ils composent respectivement 21 % et 29 % de l'ensemble du bâti, contre 13 % et 23 % pour la Région. Les bâtiments plus récents, construits après 1961, représentent 15 % des bâtiments résidentiels, soit la même part qu'au niveau régional (16 %) **9.2**.

9.2 Répartition des bâtiments résidentiels selon la période de construction, 1^{er} janvier 2021



Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Concernant la taille des logements, et sur la base du Censur 2011, la plus grande part des logements à Molenbeek-Saint-Jean dispose de 4 pièces (35 %, contre 27 % à l'échelle de la Région bruxelloise). Les logements de plus de 4 pièces, et en particulier les logements de grande taille (de plus de 6 pièces) sont sous-représentés à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la situation régionale (cf. Zoom sur les communes, édition 2016), et ce alors que la taille moyenne des ménages est importante.

Les locataires sont aussi présents qu'à l'échelle régionale : 62 % logements à Molenbeek-Saint-Jean sont occupés par des locataires, une proportion similaire à celle de la Région bruxelloise (61 %).

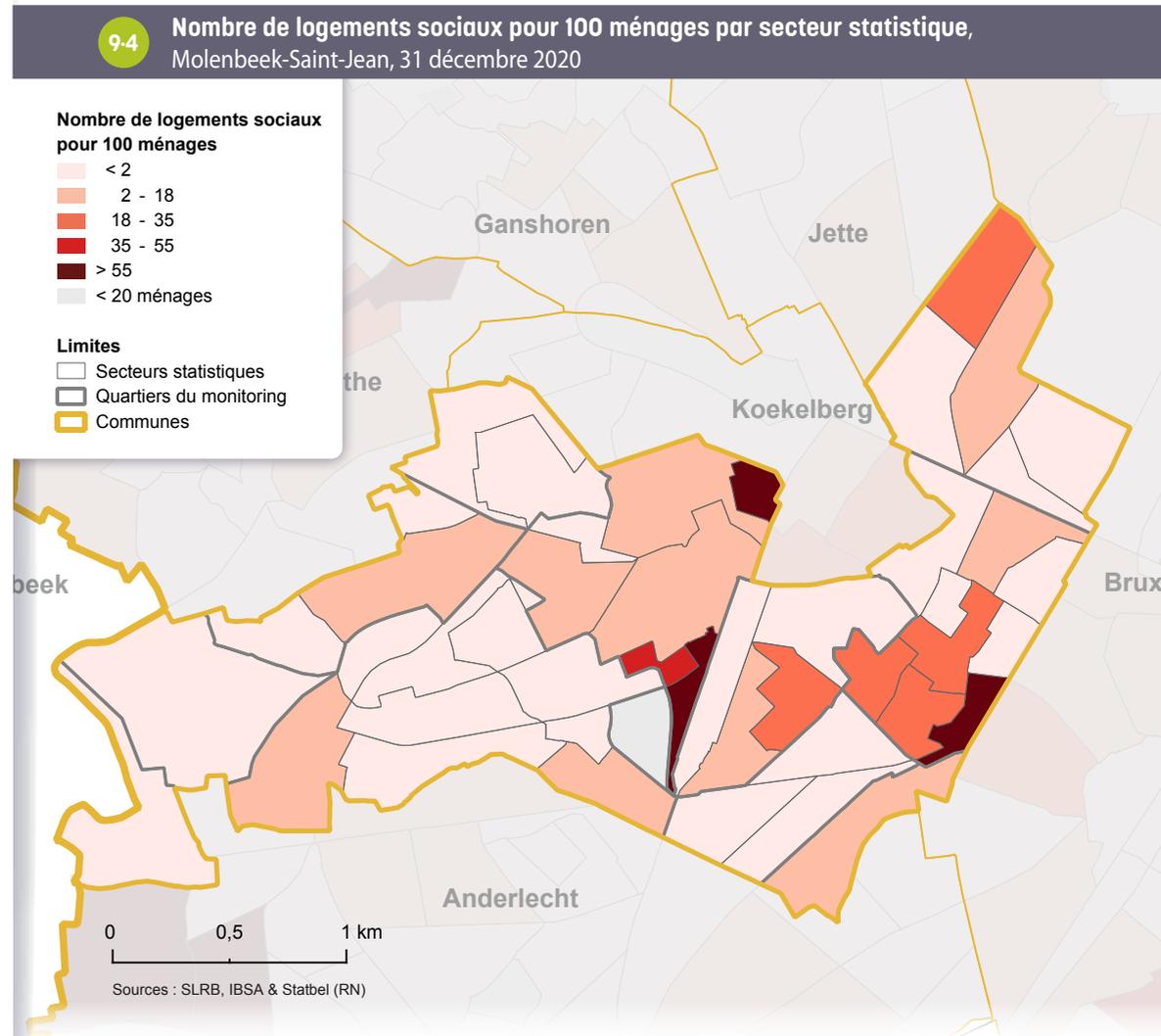
9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Molenbeek-Saint-Jean compte 3 415 logements sociaux, soit 110 de moins qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus élevé à Molenbeek-Saint-Jean (8,9 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) **9.3**.

En 2022, 5 531 ménages résidant à Molenbeek-Saint-Jean (5 651 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 14 % des ménages de la commune, sont par ailleurs inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise²⁸. Molenbeek-Saint-Jean est la commune bruxelloise avec la plus grande part de ménages en attente d'un logement social.

9.3	Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020	
	Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	3 415	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	8,9	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

²⁸ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Des logements sociaux de Molenbeek-Saint-Jean sont présents dans près de la moitié des **secteurs statistiques** de la commune. Trois secteurs sont constitués presque exclusivement de logements sociaux et, ensemble, ils accueillent le tiers des logements sociaux de la commune : Marie-José Blocs, Sippelberg et Quartier Brunfaut. D'autres secteurs, aux alentours du centre historique de la commune, sont également composés de façon importante de logements sociaux, sans toutefois que ceux-ci ne composent la majorité du bâti résidentiel **9.4**.

Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁹. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 626 à Molenbeek-Saint-Jean³⁰. Molenbeek-Saint-Jean est une des quatre communes bruxelloises avec le plus de logements de ce type pour 100 ménages (1,6), un peu au-dessus de la situation régionale (1,3). Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Molenbeek-Saint-Jean, 850 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019. Molenbeek-Saint-Jean est la commune avec le plus de logements de ce type pour 100 ménages (2,2), loin au-dessus du niveau régionale (1,4).

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché³¹, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé³². Au total, on dénombre 2 042 logements acquisitifs à finalité sociale à Molenbeek-Saint-Jean³³ 9-5. La commune est la deuxième des communes bruxelloises avec le plus de logements de ce type, derrière Anderlecht.

29 Perspective.brussels (2021).

30 377 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019 et 249 logements du Fonds du logement au 01/01/2019.

31 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

32 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

33 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Molenbeek-Saint-Jean	626	850	2 042
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

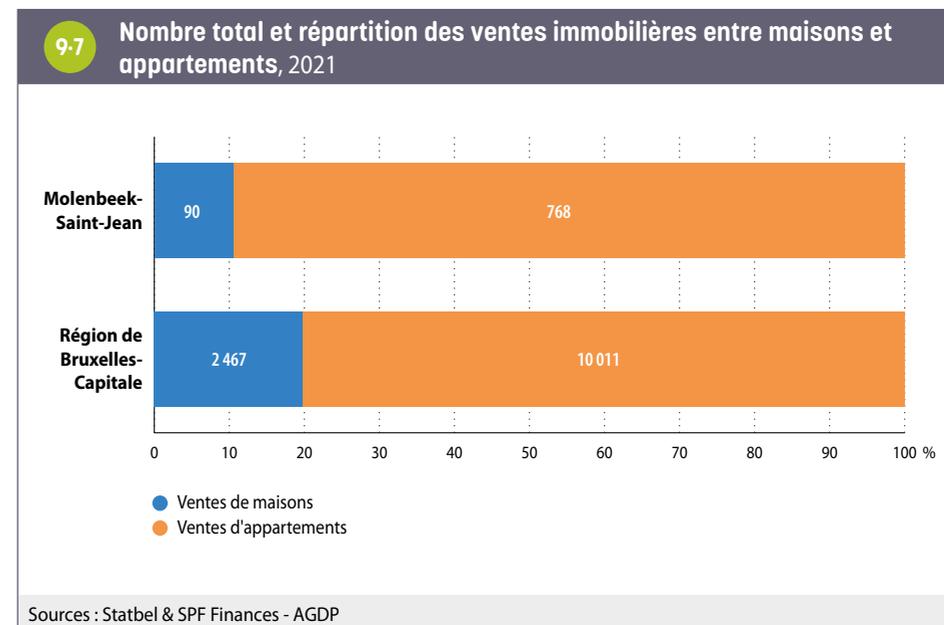
De manière générale, le prix de l'immobilier est moins élevé à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, les prix médians des ventes d'appartements et des maisons sont respectivement de 195 000 et de 300 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶. Molenbeek-Saint-Jean est la commune bruxelloise où le prix médian de vente des maisons le plus bas et le prix des ventes d'appartement, parmi les plus bas (avec Jette et Koekelberg, juste derrière Anderlecht).

Entre 2011 et 2021, les prix de vente médians des appartements et des maisons corrigés de l'inflation ont augmenté à Molenbeek-Saint-Jean, mais de façon beaucoup plus faible que pour la Région. En effet, les prix de vente des appartements et des maisons ont augmenté de respectivement +11 % et +6 % dans la commune, contre +22 % et +18 % dans la Région. C'est à Molenbeek-Saint-Jean que le prix des maisons et des appartements a le moins augmenté au cours des dix dernières années en Région bruxelloise.

	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	283 000 €	300 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	76	89	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	175 000 €	195 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	590	768	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	1,74	2,23	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
 (1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, à Molenbeek-Saint-Jean, 90 % des ventes immobilières concernent des appartements et 10 % des ventes de maisons, contre 80 % et 20 % en Région bruxelloise ⁹⁻⁷.



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Molenbeek-Saint-Jean, comme en Région bruxelloise, on dénombre 0,6 voiture par ménage. Ce taux de motorisation est le plus faible à Saint-Josse (0,4), et il est le plus élevé à Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (entre autres la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée³⁴.

À Molenbeek-Saint-Jean, 52,5 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est similaire à la situation régionale, 39 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 8 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

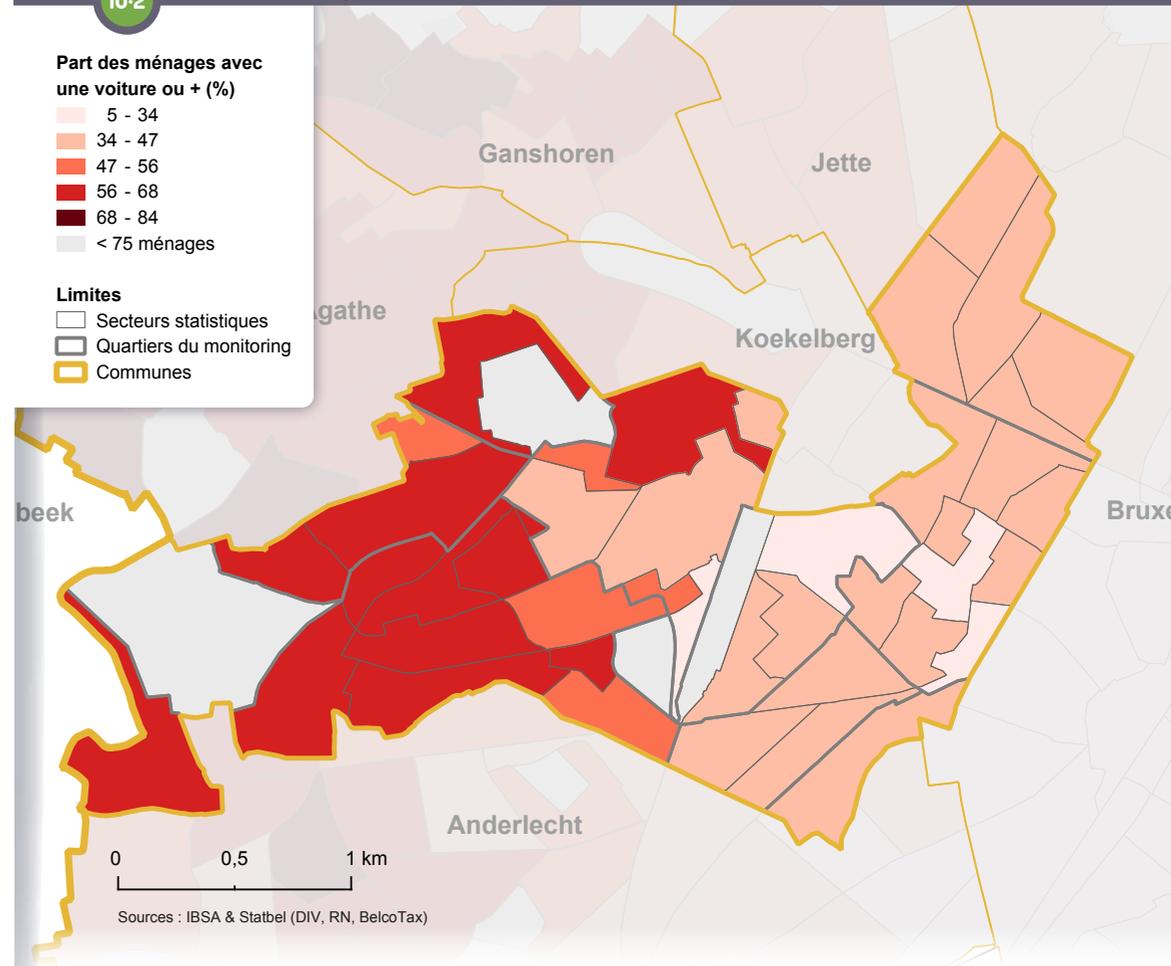
10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	52,5	52,3
	1 voiture	%	39,3	37,7
	2 voitures ou plus	%	8,2	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,6	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	4,0	7,7

Source : Statbel ; calculs IBSA

34 Voir IBSA (2019) et IBSA (2023).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Molenbeek-Saint-Jean, 2019



La part de ménages motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². Les taux de motorisation sont bas dans l'est de la commune, et plus élevés dans la partie ouest, moins densément peuplée, moins bien desservie en transports en commun et où les ménages sont plus aisés.

La part de ménages disposant d'une voiture de société à Molenbeek-Saint-Jean est inférieure à ce que l'on observe au sein de l'ensemble de la Région (4 % contre 8 %) ¹⁰⁻¹. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que la part des ménages disposant d'une voiture de société est la plus élevée (16 %). La plus faible est observée à Saint-Josse (2,6 %).

De manière générale, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³⁵) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de [première couronne](#), particulièrement à l'est.

Molenbeek-Saint-Jean est la deuxième commune la moins équipée en termes d'offre de voitures Cambio. En 2021, on y dénombre 18 emplacements, soit un emplacement pour 5 451 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. Ixelles est la commune la plus équipée, avec un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

En 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 297 fois en moyenne à Molenbeek-Saint-Jean, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

		Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021			
		Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en terme d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	18	647	80	17
	Habitants par emplacement	5 451	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	5 347	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	297	439	342	441

Source : parking.brussels

35 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

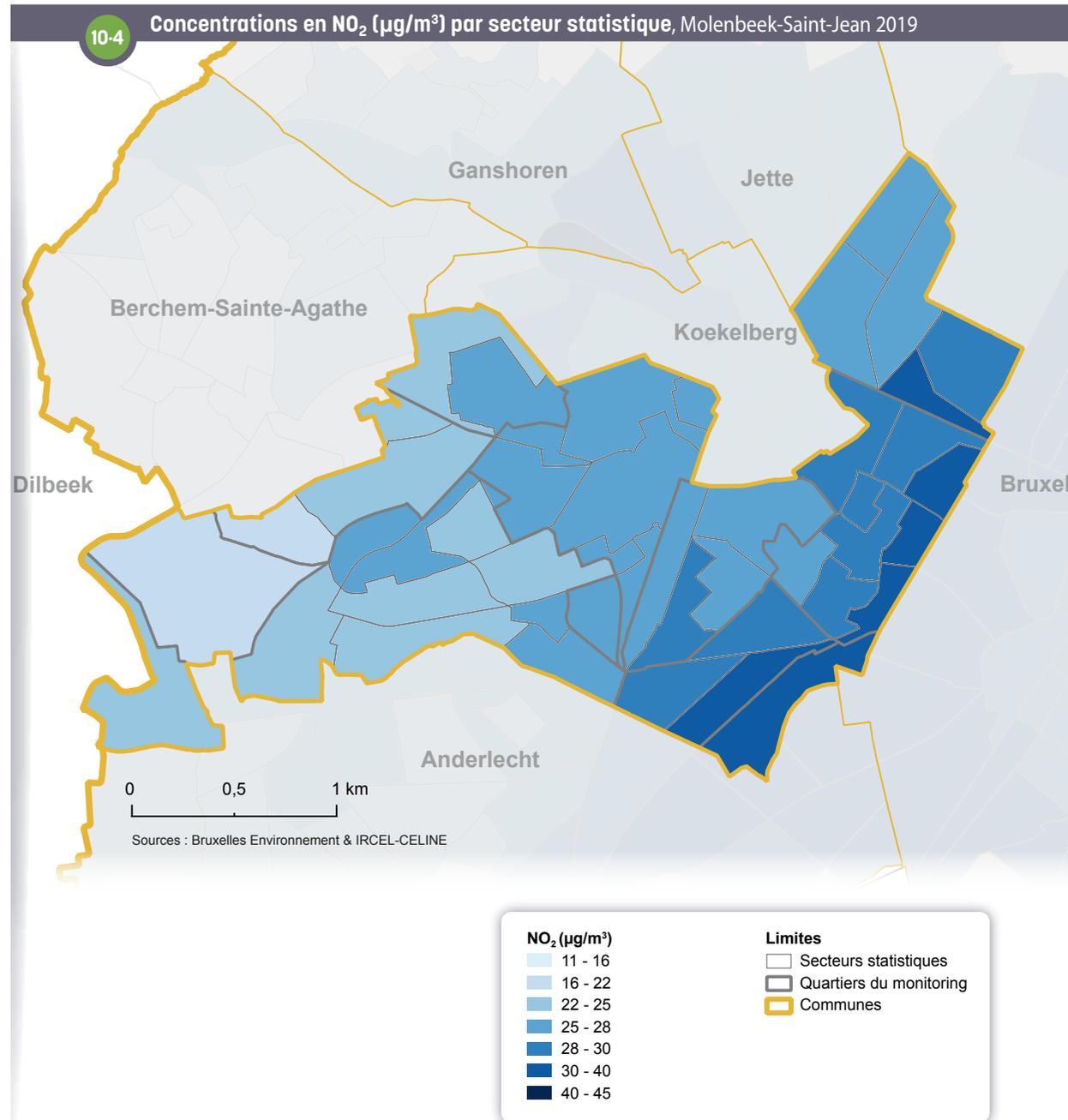
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO_2 , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO_2 , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO_2** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en NO_2** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains **secteurs** étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, qui s'étend de la **première** à la **deuxième couronne**, présente des variations importantes **10-4**. L'est de la commune est soumis à des concentrations plus élevées, avec des valeurs qui peuvent être une fois et demie plus importantes que celles observées à l'ouest, moins densément peuplé et avec moins de voies de communications importantes.



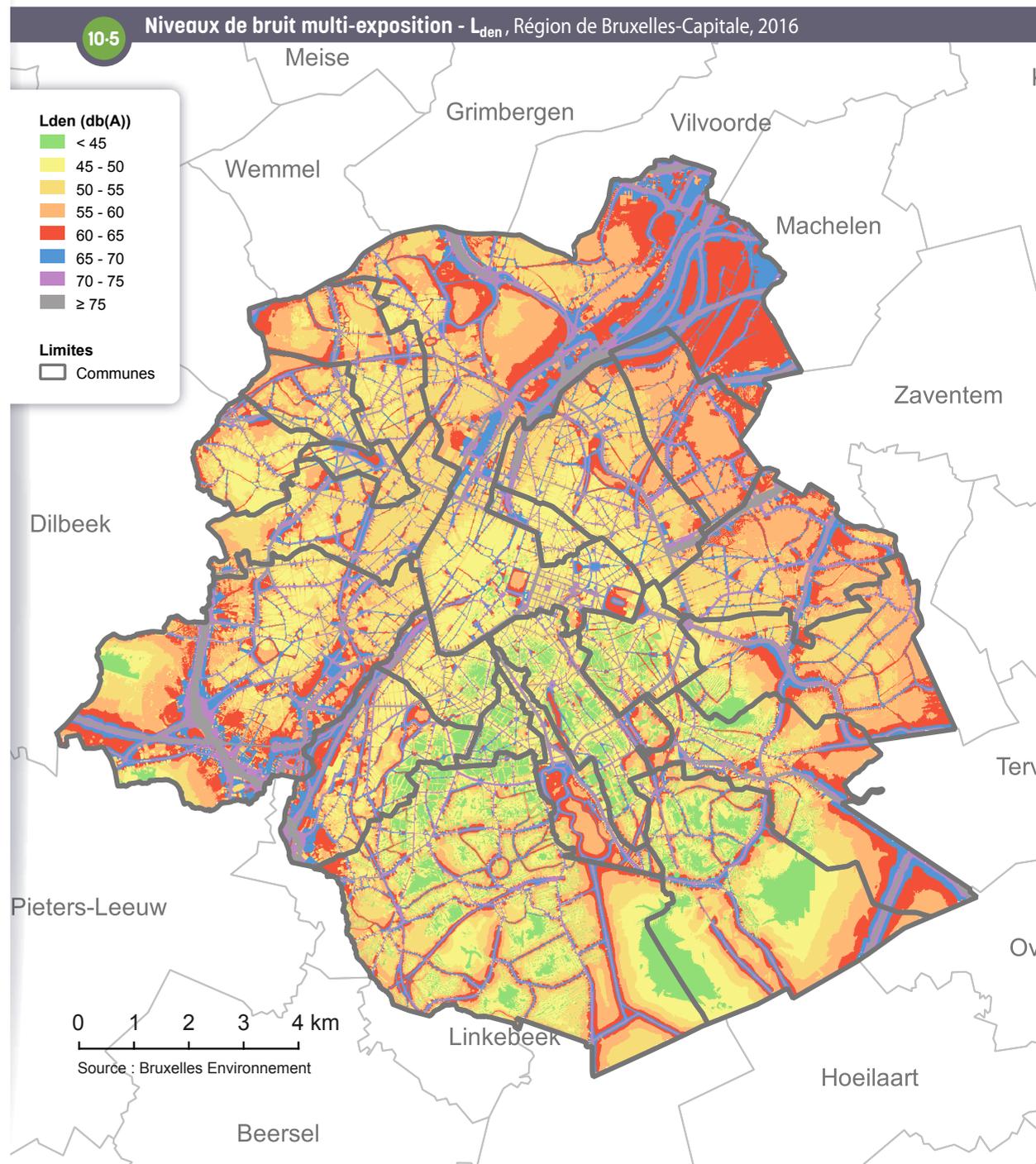
Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison estimée des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. Cette carte ne tient pas compte des bruits par exemple relatifs à la densité de la population, aux bruits du voisinage ou celui relatif de la présence de cafés/bars.

À Molenbeek-Saint-Jean, les niveaux de bruit sont relativement élevés. La présence de nuisances sonores estimées s'explique par la présence de voies de communication ferroviaires et automobiles. Les valeurs les plus élevées sont estimées le long de la voie de chemin de fer ainsi que le long du boulevard Mettewie, de l'avenue Joseph Baeck ou de l'avenue Brigade Piron.

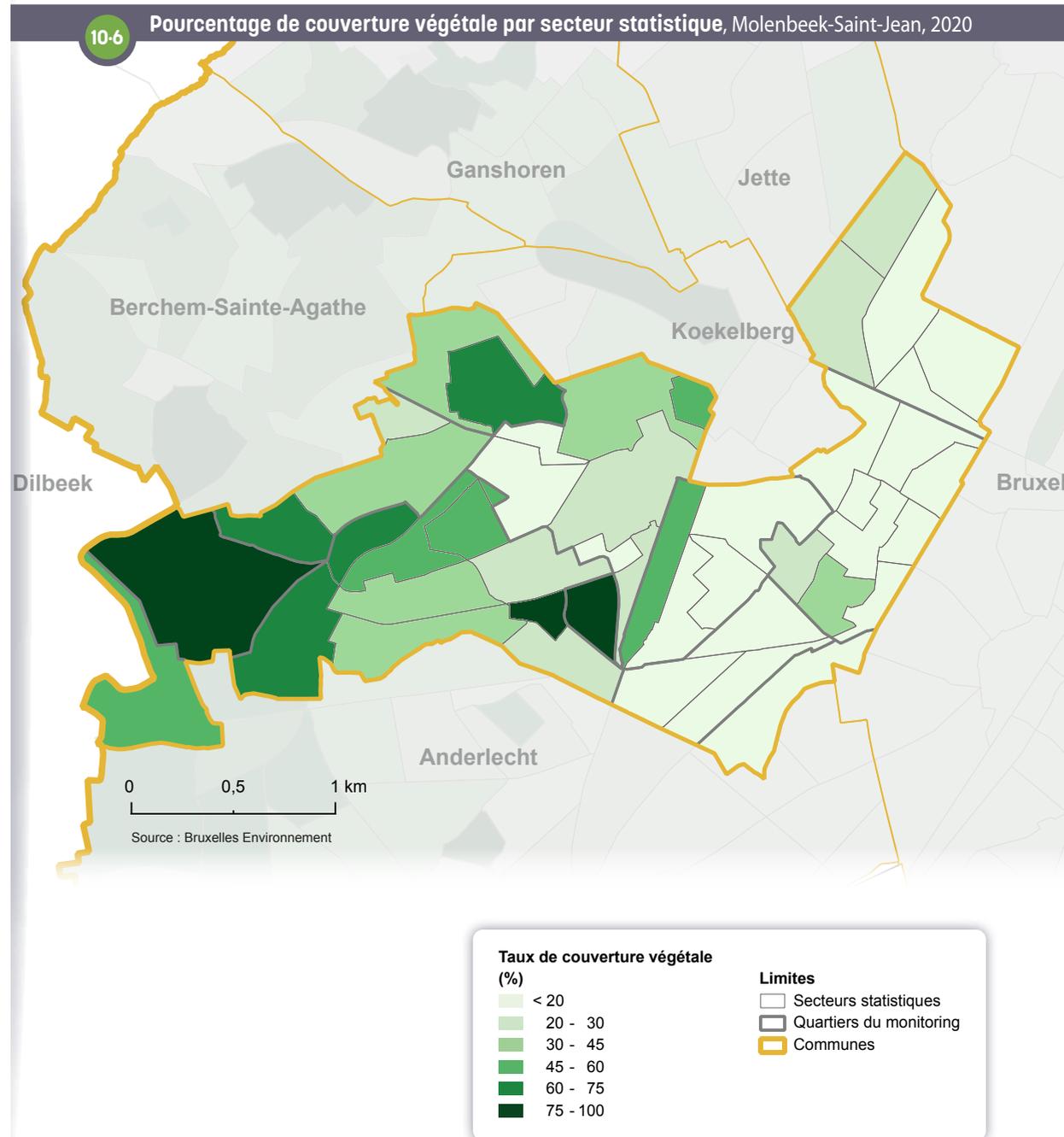


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Molenbeek-Saint-Jean est une commune *moins verte* que la Région bruxelloise. En comparaison avec la Région dans son ensemble (qui inclut une partie de la Forêt de Soignes), seul 36 % du territoire communal est sous couverture végétale (contre 52 % dans la Région) et 16 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région) ¹⁰⁻⁷.

La couverture végétale est particulièrement faible dans l'est de la commune, alors que la partie ouest, moins densément peuplée, comprend des parcs (Marie-José et Albert) et aussi un vaste espace semi naturel sur le site du Scheutbos. Dans l'est de la commune, les intérieurs d'îlots sont fréquemment bâtis, les parcs sont plus rares et de taille plus réduite ¹⁰⁻⁶.



À Molenbeek-Saint-Jean, la part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (8 %) est plus de deux fois inférieure à la part régionale (19 %). Grâce à une relativement bonne répartition des espaces verts dans la commune, la part du territoire considéré comme carencé en espaces verts n'est que légèrement supérieure à celle de la Région dans son ensemble (31 % contre 27 %). Néanmoins, le nombre de m² d'espaces verts par habitant est faible dans la commune (5 m²/hab, contre 25 m²/hab pour la Région) **10-7**. Cette valeur est très inférieure dans la partie est de la commune, à la fois plus densément peuplée et moins dotée en espaces verts.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	2,2	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		1,0	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		36	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		16	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,5	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		1,9	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		8	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		31	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		5	25

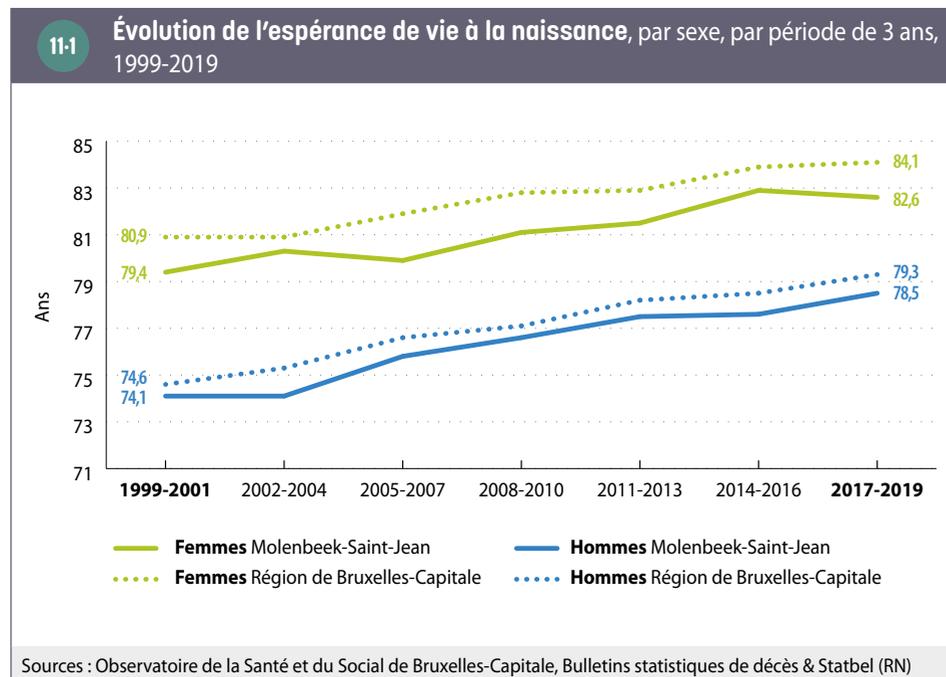
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est, tant pour les hommes que les femmes, plus faible à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. L'espérance de vie à la naissance (calculée sur la période 2017-2019) est de 82,6 ans pour les femmes et de 78,5 ans pour les hommes à Molenbeek-Saint-Jean, contre respectivement, 84,1 ans et 79,3 ans dans la Région ¹¹⁻¹. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise.



L'espérance de vie plus faible à Molenbeek-Saint-Jean s'explique par la situation socio-économique moins favorable des habitants par rapport à la situation régionale. L'espérance de vie est liée à la situation socio-économique des habitants de la commune. Les facteurs qui entrent en jeu sont, d'une part, les conditions de vie et de travail (logement, situation professionnelle, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès aux soins de santé³⁶.

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Molenbeek-Saint-Jean, le **taux de mortalité prématurée** (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 513 pour 100 000 hommes et de 303 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont, par rapport à la Région bruxelloise, plus élevés tant pour les hommes (488 pour 100 000 hommes) que pour les femmes (272 pour 100 000 femmes).

Le taux de mortalité prématurée standardisé a cependant considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Molenbeek-Saint-Jean était de 639 pour 100 000 hommes et de 371 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Molenbeek-Saint-Jean, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les **cardiopathies ischémiques** et les maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Pour les femmes, il s'agit du cancer de l'appareil respiratoire, du cancer du sein et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

³⁶ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Molenbeek-Saint-Jean	Taux de mortalité standardisé (1) Molenbeek-Saint-Jean (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Molenbeek-Saint-Jean	Taux de mortalité standardisé (1) Molenbeek-Saint-Jean (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	1394	512,8	487,8	907	302,7	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	151	58,3	55,8	82	28,1	25,3
Cardiopathies ischémiques	119	47,4	43,0	43	15,3	13,0
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	69	27,8	23,5	52	18,7	14,0
Maladies cérébrovasculaires	54	22,1	20,9	32	11,2	11,4
Cancer du sein	-	-	0,3	71	23,7	24,1
Maladies hépatiques chroniques	48	17,0	16,8	20	6,8	7,6
Cancer du côlon	30	11,7	10,8	26	9,1	6,5
Cancer du pancréas	36	13,8	11,4	20	7,0	7,6
Diabète	36	14,4	8,2	19	6,9	3,7
Cancer du tissu lymphatique	31	11,2	12,4	20	6,9	6,9
Suicide (2)	30	8,8	16,3	19	5,8	7,6
Cancer du foie et des voies biliaires	32	11,9	9,3	11	3,9	3,4
Cancer des ovaires	-	-	-	21	7,3	5,5

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) **Standardisation** directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Les différences entre communes en matière d'espérance de vie et de **mortalité prématurée** sont liées à la situation socio-économique des habitants. La pauvreté, dans toutes ses dimensions, peut entraîner une détérioration de l'état de santé et une mauvaise santé peut conduire à l'appauvrissement. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé³⁷. Pour la plupart des causes de décès, on constate qu'il y a relativement plus d'hommes qui meurent prématurément à Molenbeek-Saint-Jean que dans l'ensemble de la Région.

En outre, les maladies chroniques des voies respiratoires inférieures, en tant que cause de décès prématuré, sont plus fréquentes à Molenbeek-Saint-Jean que dans la Région bruxelloise, tant chez les hommes que chez les femmes. Parmi les explications possibles, on peut évoquer les différences socio-économiques en matière de consommation de tabac (par exemple, il existe une relation négative entre le niveau d'éducation et le tabagisme), mais aussi des facteurs environnementaux tels que des logements de moindre qualité.

37 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. 2019. Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé. Commission communautaire commune, Bruxelles.

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** (calculés sur la période de cinq ans allant de 2015 à 2019) à Molenbeek-Saint-Jean sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Molenbeek-Saint-Jean (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	50	5,6	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	43	4,9	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Bulletins statistiques de naissances et de décès* (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Molenbeek-Saint-Jean/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence Inter Mutualiste (AIM)³⁸, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁹. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

³⁸ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

³⁹ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Molenbeek-Saint-Jean, on estime que 7 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1 % d'entre eux souffrent d'une maladie cardiaque et environ 7 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalences non standardisées). Après **standardisation** pour l'âge, il ressort que les maladies cardiaques sont plus fréquentes à Molenbeek-Saint-Jean que dans l'ensemble de la Région. Toutefois, le diabète et la BPCO sont beaucoup plus fréquents chez les personnes de plus de 50 ans. Molenbeek-Saint-Jean (10 %) figure parmi les communes où ces deux problèmes de santé sont les plus fréquents, compte tenu de la structure d'âge plus jeune de la commune **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Molenbeek-Saint-Jean (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Molenbeek-Saint-Jean (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	7 400,0	10 441,6	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	915,8	1 338,4	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	7 484,7	10 899,0	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

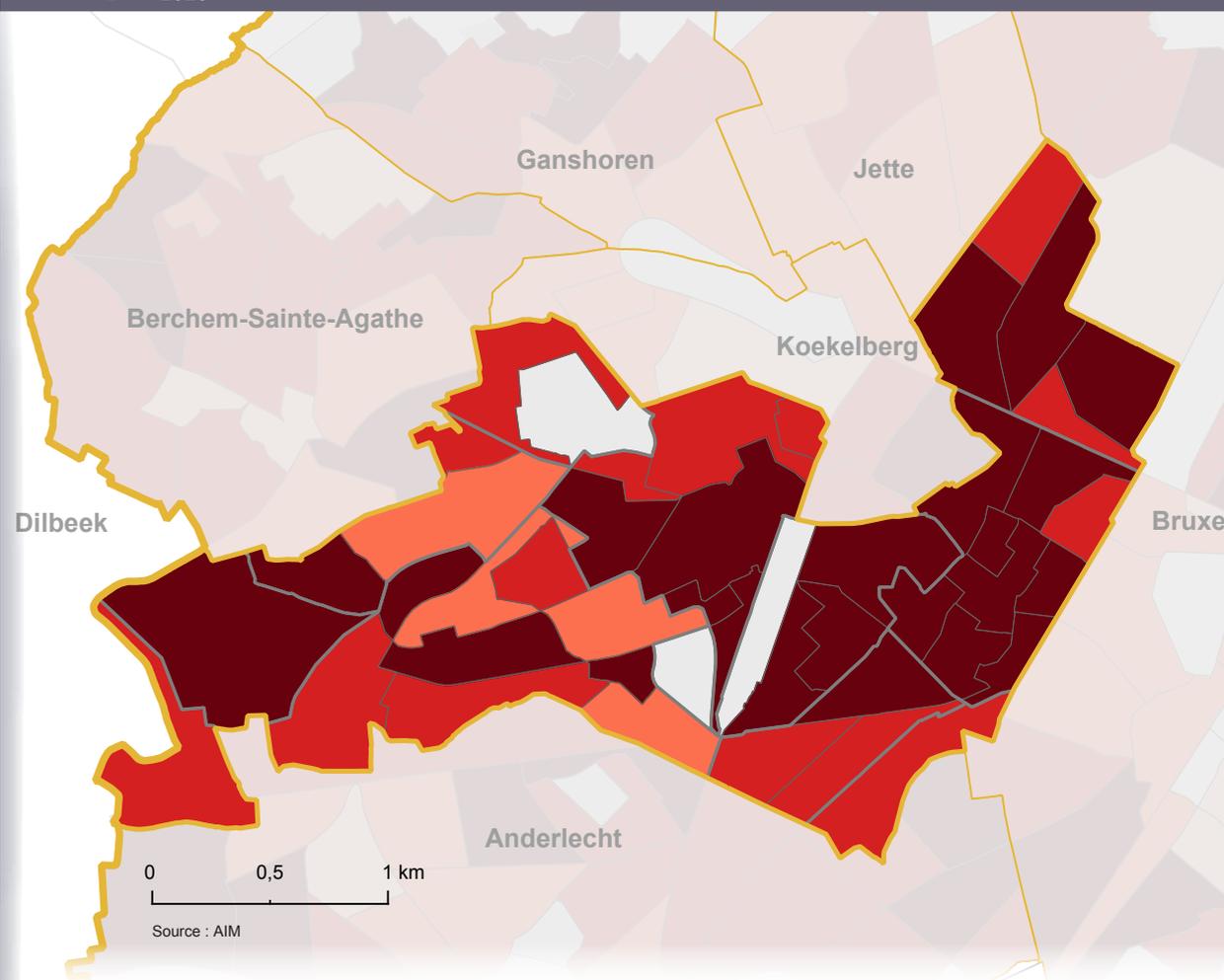
(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

À Molenbeek-Saint-Jean, la prévalence du diabète (non standardisé) est élevée dans tous les quartiers. Si les habitants des secteurs centraux des communes ont certes en moyenne une meilleure situation socio-économique, ils sont également un peu plus âgés, ce qui concourt à ce que le diabète y soit aussi fréquent ¹¹⁻⁵.

Par ailleurs, 9,7 % des bénéficiaires à Molenbeek-Saint-Jean ont le statut « affection chronique » auprès de l'assurance maladie obligatoire⁴⁰. Après standardisation pour l'âge, cette proportion est légèrement plus élevée dans la commune (12,6 %) que dans la Région (11,2 %). Toutefois, il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par les soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut⁴¹.

11-5

Prévalence (non standardisée) du diabète par secteur statistique, Molenbeek-Saint-Jean, 2020



0 0,5 1 km

Source : AIM

Prévalence du diabète (%)

2 - 4

4 - 5

5 - 6

6 - 7

> 7

Non disponible

Limites

Secteurs statistiques

Quartiers du monitoring

Communes

40 Pour en savoir plus sur le statut « affection chronique », consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be

41 L'obtention du statut « affection chronique » est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du « nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée ». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise ¹¹⁻⁶. L'incidence standardisée du cancer des poumons est quelque peu plus élevée chez les hommes et celle du cancer du sein chez les femmes est légèrement plus faible pour la période 2016-2019 à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Molenbeek-Saint-Jean, on estime qu'ils touchent 32,5 hommes sur 100 000 et 23,2 femmes sur 100 000. Chez les hommes de Molenbeek-Saint-Jean, ce type de cancer survient dès lors avec une fréquence semblable (incidence brute) au cancer colorectal et au cancer des poumons pour les femmes⁴².

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019			
	Taux d'incidence brut Molenbeek-Saint-Jean (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Molenbeek-Saint-Jean (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	92,0	171,1	165,5
Poumons-bronches	80,6	143,3	106,6
Colorectal	47,5	86,7	86,5
Femmes			
Sein	116,4	151,7	185,2
Colorectal	48,4	63,7	58,4
Poumons-bronches	31,4	44,3	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Molenbeek-Saint-Jean, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les ratios d'incidence standardisés (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

42 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018⁴³ Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Molenbeek-Saint-Jean, les taux de participation au dépistage de ces cancers sont inférieurs à ceux de la Région. Si les femmes sont légèrement plus susceptibles de se faire dépister pour le cancer du sein par un «mammotest», qui est gratuit, cela ne compense pas le dépistage moins fréquent du cancer du sein en dehors du programme organisé 11-7. La participation est faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Les habitants de Molenbeek-Saint-Jean sont ceux qui se rendent le moins souvent chez le dentiste pour une consultation préventive parmi toutes les communes bruxelloises (24 %). Ce chiffre est très faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, 50 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Molenbeek-Saint-Jean, une proportion proche de la situation bruxelloise.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Molenbeek-Saint-Jean	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	12,8 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	45,3 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	15,2 % (♂) - 14,4 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	40,9 %	44,9 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	24,1 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	50,4 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

43 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

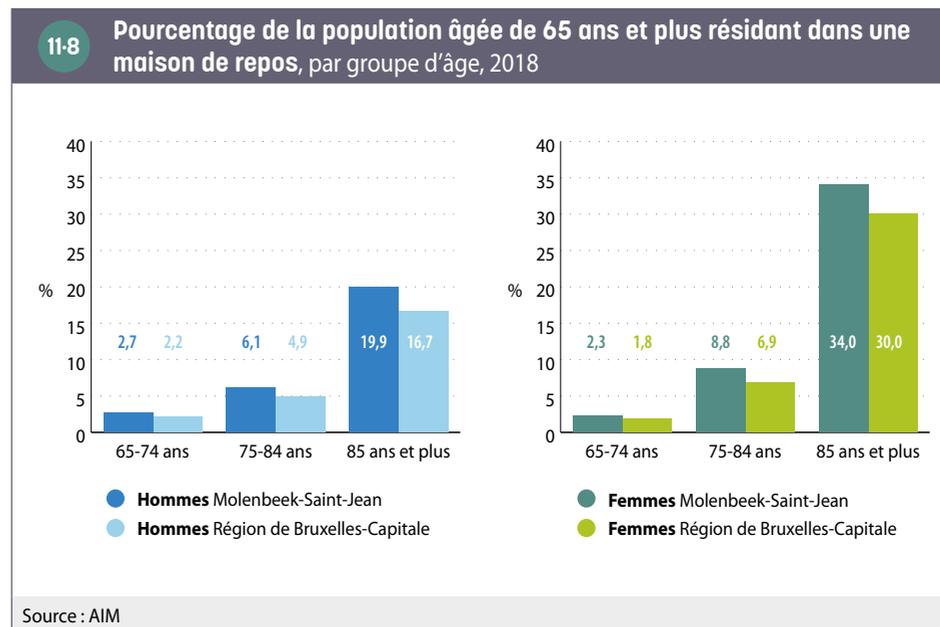
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Molenbeek-Saint-Jean compte 10 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 1 091 lits (dont 560 lits MRS⁴⁴ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 9,7 % des habitants de la commune âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est supérieur à celui des 19 communes bruxelloises (8,9 %).

En 2018, 1 020 habitants de Molenbeek-Saint-Jean âgés de 65 ans et plus (738 femmes et 282 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 8,8 % de ce groupe d'âge⁴⁵. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. Les habitantes de Molenbeek-Saint-Jean sont plus nombreuses à vivre dans une MR(S) (10,9 %) que les hommes (5,8 %). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. Par rapport à la région, les habitants de Molenbeek-Saint-Jean sont donc un peu plus nombreux à vivre dans des MR(S). L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Molenbeek-Saint-Jean en 2018. Nous observons ici que la surreprésentation relative par rapport à la Région concerne tant les hommes que les femmes, et ce dans tous les groupes d'âge présentés.



Le pourcentage d'habitants de Molenbeek-Saint-Jean résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 48 % en 2018. Dans la population molenbeekoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 45 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée ne sont ni sous représentés ni surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

44 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

45 Il s'agit de personnes domiciliées à Molenbeek-Saint-Jean et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Molenbeek-Saint-Jean. Notons, toutefois, que la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger. Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice. Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français. Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019						
	Taux d'incidence standardisé (1) Molenbeek-Saint-Jean (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Molenbeek-Saint-Jean	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Molenbeek-Saint-Jean
Hommes						
Prostate	171,1	[145,6;196,6]	165,5	[158,7 ; 172,4]	104,1	[88,8;119,4]
Poumons-bronches	143,3	[120,3;166,3]	106,6	[101,2 ; 111,9]	135,6	[114,3;156,9]
Colorectal	86,7	[68,5;105,0]	86,5	[81,6 ; 91,3]	97,2	[77,3;117,0]
Femmes						
Sein	151,7	[131,6;171,9]	185,2	[179,2 ; 191,2]	82,5	[71,7;93,3]
Colorectal	63,7	[50,6;76,8]	58,4	[55,0 ; 61,8]	110,8	[88,4;133,2]
Poumons-bronches	44,3	[33,0;55,5]	50,5	[47,2 ; 53,7]	87,6	[65,7;109,6]
(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. Source : Fondation Registre du Cancer, 2022						

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS): le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

- Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.
- Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles
- Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022
- Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2023), *Quelle est l'influence de l'environnement urbain sur l'équipement automobile en Région bruxelloise ?*, Cahier de l'IBSA n° 9
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Molenbeek-Saint-Jean*.
- Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.
- May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles
- Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.
- Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.
- Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.
- Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*
- Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89
- Vermeulen S. et Corijn E. (2013), «*Gentrification or upward social mobility : the canal zone*» in Corijn E. et Van de Ven J. (eds.), *The Brussels Reader*, VUBPress, pp. 150-185

Zoom sur les communes : Molenbeek-Saint-Jean

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels